

## Contrat de prestations 2025-2029

entre

- **La République et canton de Genève (l'État de Genève)**

représentée par

Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'État chargé du  
département de la cohésion sociale (le département),

d'une part

et

- **La Croix-Rouge genevoise**

ci-après désignée **CRG**

représentée par

Monsieur Éric Mégevand, Président

et

Madame Stéphanie Lambert, Directrice générale

d'autre part

## TITRE I - Préambule

### *Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005, le Conseil d'État de la République et canton de Genève, par voie du département de la cohésion sociale, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 à 21 de la LIAF.

### *But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'État ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par la CRG ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

### *Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'État par rapport aux différentes sources de financement de la CRG;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'État;
- les relations avec les autres instances publiques.

### *Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

## TITRE II - Dispositions générales

### Article 1

*Bases légales et réglementaires conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), du 23 mars 2023 (A 2 90);
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), du 4 octobre 2013 (D 1 05);
- la loi sur la surveillance de l'État (LSurv), du 13 mars 2014 (D 1 09);
- la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005 (D 1 11);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012 (D 1 11 01).

### Article 2

*Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Actions en matière d'asile et de migration" (C05).

### Article 3

*Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- Accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix- Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève;
- La CRG est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, d'origine, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver et à promouvoir la dignité, la santé et les droits des personnes.

## Titre III - Engagement des parties

### Article 4

*Prestations attendues  
du bénéficiaire*

1. La CRG s'engage à fournir les prestations suivantes :
  - Service d'aide au retour (SAR):
    - Aider les personnes (relevant de la procédure d'asile ou sans titre de séjour) résidant à Genève, qui souhaitent ou doivent quitter la Suisse, à rentrer de manière volontaire ou autonome dans leur pays ou dans le pays de résidence légale;
    - Leur apporter un soutien humanitaire, psychologique et administratif;
    - Évaluer chaque situation et chercher, avec l'accord du demandeur, une solution pour quitter la Suisse légalement et dans la dignité;
    - Aider les personnes dans l'évaluation, l'élaboration et la concrétisation d'un projet viable de réintégration sur le long terme;
    - Aider le demandeur, dans la mesure du possible, à rassembler les informations sur les conditions d'admission et d'accueil dans son pays d'origine ou de destination afin que le départ de Suisse et l'arrivée dans le pays de destination se déroulent au mieux;
    - Offrir ces prestations en laissant le libre choix des personnes concernées;
    - Accompagner les personnes lors de leur départ à l'aéroport de Genève jusqu'à la porte d'embarquement.
  - Centre d'intégration culturelle (CIC)
    - Favoriser l'intégration des personnes migrantes tout en leur permettant de garder des liens avec leur pays d'origine;
    - Mettre à disposition du public une bibliothèque composée d'ouvrages écrits en plus de 280 langues et dialectes;
    - Mettre à disposition du public des dictionnaires, des journaux et des méthodes de langues;
    - Mettre à disposition des enfants des ouvrages dont une grande partie sont bilingues ou trilingues;
    - Mettre à disposition des personnes âgées et de personnes malvoyantes des ouvrages en gros caractères et en différentes langues, ainsi que des livres audios;
    - Organiser une aide aux devoirs pour les enfants;
    - Tenir une permanence pour rédiger des courriers et des documents administratifs;

- Effectuer des visites dans les EMS, lieux de détention et foyers d'hébergement de personnes requérantes d'asile afin de proposer des ouvrages en prêt;
- Recevoir des classes d'école et des associations pour présenter les activités du centre et proposer des animations, comme par exemple des contes interculturels.
- Permanence d'accueil social (PAS)
  - Accueillir sans discrimination toutes les personnes se présentant à la Croix-Rouge genevoise, avec ou sans rendez-vous;
  - Orienter en urgence les bénéficiaires pour leurs besoins primaires (se mettre à l'abri, se nourrir, se soigner, se mettre en sécurité);
  - Apporter des aides matérielles d'urgence (sacs de couchage, bon vestiaire social, produits de première nécessité);
  - Orienter les bénéficiaires vers le réseau selon leurs besoins ou leurs demandes;
  - Evaluer les demandes pour remise des attestations des Colis Du Cœur (CDC);
  - Apporter un soutien dans l'inscription aux hébergements d'urgence pour les personnes vulnérables (notamment les femmes seules, les familles avec enfants mineurs et les personnes isolées avec des problèmes de santé ou communication n'ayant pas l'autonomie nécessaire pour entrer en contact elles-mêmes avec les hébergements).
- Service du bénévolat
  - Rechercher, fidéliser et encadrer les bénévoles (près de mille bénévoles actifs par année ; plus de deux mille bénévoles inscrits comme disponibles);
  - Les intégrer dans les activités régulières de la CRG, en particulier auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables de toutes origines, auprès des enfants en grande précarité, auprès des personnes migrantes, au CIC et à la Croix-Rouge jeunesse;
  - Les intégrer dans les activités ponctuelles de la CRG, notamment pour l'action Mimosa et les Paniers de Noël;
  - Leur proposer des formations de qualité.

## Article 5

*Engagements financiers de l'État* 1. L'État de Genève, par l'intermédiaire du département de la cohésion sociale, s'engage à verser à la CRG une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'État si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

3. Les montants engagés sur 5 ans sont les suivants :

Année 2025 : 1 045 606 francs, dont:

1 026 106 (monétaires)

19 500 (non monétaires)

Année 2026 : 1 045 606 francs, dont:

1 026 106 (monétaires)

19 500 (non monétaires)

Année 2027 : 1 045 606 francs, dont:

1 026 106 (monétaires)

19 500 (non monétaires)

Année 2028 : 1 045 606 francs, dont:

1 026 106 (monétaires)

19 500 (non monétaires)

Année 2029 : 1 045 606 francs, dont:

1 026 106 (monétaires)

19 500 (non monétaires)

La répartition du montant de l'aide financière monétaire s'élevant à 1 026 106 francs s'établit comme suit:

- 488 229 francs pour le service d'aide au retour;
- 144 403 francs pour le centre d'intégration culturelle;
- 200 000 francs pour la permanence d'accueil social;
- 193 474 francs pour le service du bénévolat.

Le montant de la subvention non monétaire, qui s'élève à 19 500 francs par année sur la période du contrat de prestations, concerne la mise à disposition à titre gracieux par l'Etat de Genève de locaux d'une surface de 77 m<sup>2</sup> situés au sous-sol du Cycle de la Gradelle et utilisés par la CRG comme espace de stockage.

Le montant de la subvention non monétaire peut être ajusté unilatéralement par l'Etat en cas d'indexation des rentes de droits de superficie, des loyers ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments.

4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

## Article 6

*Plan financier  
pluriannuel*

Un plan financier quinquennal pour l'ensemble des activités/prestations de la CRG figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

## Article 7

*Rythme de versement  
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :

- le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
- les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la LGAF.

## **Article 8**

### *Conditions de travail*

1. La CRG est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. La CRG tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel, une description de ses conditions salariales et de travail, ainsi que tous autres renseignements permettant de démontrer le respect des principes généraux d'égalité et d'interdiction des discriminations directes ou indirectes, conformément à l'article 12 de la LIAF.

## **Article 9**

### *Développement durable*

La CRG s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016 (A 2 60).

## **Article 10**

### *Système de contrôle interne*

La CRG s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

## **Article 11**

### *Suivi des recommandations du service d'audit interne*

La CRG s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSURV.

## Article 12

### *Reddition des comptes et rapports*

La CRG, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de la cohésion sociale :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC et révisés. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le(s) rapport(s) de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les règlements et directives qui lui sont applicables, notamment :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive transversale de l'État EGE-02-03 relative aux subventions non monétaires;
- directive transversale de l'État EGE-02-04 relative à la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées;
- directive transversale de l'État EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées.

## Article 13

### *Traitement du résultat*

1. Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de l'entité, dans un compte intitulé « Résultat période 2025-2029 ».
2. La CRG conserve une part de son résultat cumulé bénéficiaire calculée selon la formule suivante :  $(\text{Total des produits 2025-2029} - \text{Subvention 2025-2029}) / \text{Total des produits 2025-2029}$ . Le solde est restituable à l'Etat, sous réserve des dispositions de l'alinéa 3
3. A l'échéance du contrat et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le département procède à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Il peut renoncer à une partie du résultat lui revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 du RIAF.
4. Le Conseil d'Etat ou le département notifie à l'entité la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 du RIAF.
5. A l'échéance du contrat, la CRG assume ses éventuelles pertes reportées.

## **Article 14**

### *Bénéficiaire direct*

Conformément à l'article 14 alinéa 3 de la LIAF la CRG s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

## **Article 15**

### *Communication*

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par la CRG auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.

## **Titre IV - Suivi et évaluation du contrat**

### **Article 16**

*Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

### **Article 17**

*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'État", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de la CRG ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces évènements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

### **Article 18**

*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par la CRG;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

## **Titre V - Dispositions finales**

### **Article 19**

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
  2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
  3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

### **Article 20**

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'État peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
    - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
    - b) la CRG n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
    - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
  2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
  3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

### **Article 21**

- Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*
1. Le contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2029.
  2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

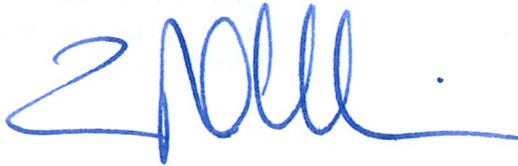
Fait à Genève, le

**le 17 DEC. 2024**

en 2 exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par



**Monsieur Thierry Apothéloz**  
conseiller d'État chargé du département de la cohésion sociale

Pour la Croix-Rouge genevoise :

représentée par



**Monsieur Eric Mégevand**  
Président



**Madame Stéphanie Lambert**  
Directrice générale

**Annexes au présent contrat :**

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts de la CRG, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - Directives transversales de l'État
  - EGE-02-03 Subventions non-monétaires
  - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
  - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes

Ces directives sont disponibles sur internet:

- <https://www.ge.ch/document/ege-02-03-subventions-non-monetaires>
- <https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf>
- <https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees>

## Croix-Rouge genevoise

## Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2025-2029

Le tableau de bord définit les objectifs et indicateurs de performance liés aux prestations. Il fait partie intégrante de la décision.  
(Les éléments seront fournis par l'entité bénéficiaire parallèlement à la remise des états financiers)

Prestation 1: Service d'aide au retour (SAR)			
	Objectifs 1	Indicateurs	Valeurs cibles**
Personnes relevant du domaine de l'asile et victimes de traite d'êtres humains	1.1 Accueillir et orienter les personnes relevant du domaine de l'asile ou victimes de traite d'êtres humains, résidant à Genève, qui souhaitent ou acceptent de retourner de manière autonome dans leur pays d'origine ou de résidence légale	a) Nombre total de personnes suivies (toutes catégories)*	130 personnes
		• Dont personnes déjà suivies l'année précédente	30 personnes
		• Dont personnes nouvellement suivies (ouverture de dossier)	80 personnes
	1.2 Accompagner les personnes dans l'élaboration des perspectives d'avenir dans le pays de retour	• Dont personnes orientées (pas d'ouverture de dossier)	20 personnes
b) Nombre de personnes inscrites aux Programmes fédéraux d'aide au retour		60 personnes	
Personnes sans autorisation de séjour	1.3 Accueillir et orienter les personnes sans statut légal résidant à Genève qui souhaitent ou acceptent de rentrer de manière autonome dans leur pays d'origine ou de résidence légale	• Dont personnes pour lesquelles le SAR a effectué des recherches d'informations dans le pays de retour	25 personnes
		a) Nombre total de personnes suivies (toutes catégories)	135 personnes
		• Dont personnes déjà suivies l'année précédente	30 personnes
	1.4 Accompagner les personnes dans l'élaboration des perspectives d'avenir dans le pays de retour	• Dont personnes nouvellement suivies (ouverture de dossier)	75 personnes
• Dont personnes orientées (pas d'ouverture de dossier)		30 personnes	
Personnes relevant du domaine de l'asile et victimes de traite d'êtres humains	Objectifs 2	b) Nombre de personnes inscrites au Programme cantonal d'aide au retour (PC)	60 personnes
		• Dont personnes pour lesquelles le SAR a effectué des recherches d'informations dans le pays de retour***	35 personnes
Personnes sans autorisation de séjour	2.1 Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine ou de résidence légale de personnes relevant du domaine de l'asile ou victime de traite d'êtres humains	Indicateurs	Valeurs cibles
		a) Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ (parties)	40 personnes
Personnes sans autorisation de séjour	2.2 Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine ou de résidence légale de personnes sans statut légal	• Dont nombre de personnes ayant eu besoin de mesures médicales spécifiques en vue de la préparation du retour (ex. visite médicale pré-départ) et/ou durant le vol (accompagnement médical ou social durant le vol)****	20 personnes
		b) Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ (parties)	50 personnes
Personnes sans autorisation de séjour	2.2 Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine ou de résidence légale de personnes sans statut légal	• Dont nombre de personnes ayant eu besoin de mesures médicales spécifiques en vue de la préparation du retour (ex. visite médicale pré-départ) et/ou durant le vol (accompagnement médical ou social durant le vol)****	35 personnes

Objectifs 1 et 2		Indicateurs	Valeurs cibles
Moyens	Assurer des <b>prestations adaptées</b> , tout au long du processus, pour réaliser l'objectif général des programmes d'aide au retour et à la réintégration (Données cumulatives, sous-objectifs 1.1 à 2.2)	a) Nombre d'heures d'entretiens réalisées (indépendamment du statut)	1'500 heures
		b) Nombre d'entretiens réalisés (indépendamment du statut)	800 entretiens
Objectifs 3		Indicateurs	Valeurs cibles
Efficacité du programme cantonal d'aide au retour	3.1 Favoriser la <b>réintégration durable</b> des bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (PC) <b>déjà installés</b> dans le pays de retour	a) Taux de personnes qui, 12 mois après le retour, envisagent toujours leur avenir dans leur pays de retour	80%
		b) Taux des projets de réintégration réalisés 12 mois après le retour de la personne dans son pays	80%
	3.2 Apporter aux bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (PC) <b>une aide utile à une réintégration durable</b>	Taux de satisfaction des bénéficiaires (reconnaître les aides à la réintégration comme "utile" ou "très utile")	95%

Prestation 2: Centre d'intégration culturelle (CIC)			
Objectifs 4		Indicateurs	Valeurs cibles
4.1 Favoriser le <b>prêt d'ouvrages</b> en langues étrangères		a) Nombre de livres empruntés	5'000 livres
		b) Nombre de membres actifs	1'500 membres
		c) Nombre de permanences mensuelles dans les lieux de résidence des migrants relevant de l'asile	8 permanences
		d) Nombre de permanences mensuelles en maison d'arrêt	4 permanences
4.2 Assurer aux enfants migrants une <b>surveillance et aide aux devoirs</b>		a) Nombre de séances d'aide aux devoirs	65 séances
		b) Nombre d'enfants suivis pour l'aide aux devoirs	50 enfants
4.3 Apporter un soutien aux personnes migrantes pour la <b>rédaction de lettres</b>		Nombre de permanences hebdomadaires de rédaction de lettres	10 permanences
4.4 Promouvoir le CIC en proposant des activités liées à l'interculturalité		a) Nombre d'activités pour enfants (contes, lectures, kamishibais, ...)	15 activités
		b) Nombre de conférences, lectures tables rondes pour "grand public"	3 conférences
4.5 Favoriser l'intégration des personnes migrantes en leur proposant des <b>cours de français</b>		a) Nombre d'heures de cours proposées par participants	5.6 heures
		b) Taux d'étudiants recevant une attestation (délivrée dès 80% de taux de présence au cours)	60%

**Prestation 3: Activités liées au bénévolat**

<b>Objectifs 5</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
5.1 Maintenir le nombre total de bénévoles	Nombre de bénévoles, par année	1'000 bénévoles
5.2 Maintenir, voire augmenter le nombre de <b>jeunes engagés</b> , notamment dans les activités de la Croix-Rouge jeunesse	Nombre de bénévoles de moins de 30 ans, par année	300 bénévoles
5.3 Maintenir le nombre d'heures effectuées par les bénévoles	Nombre d'heures des bénévoles, par année	40'000
5.4 Offrir aux personnes âgées isolées des visites à domicile	Nombre de personnes âgées bénéficiant d'une visite hebdomadaire, par année	200 personnes
5.5 Améliorer la qualité des prestations par la formation continue des bénévoles	a) Nombre de bénévoles formés, par année	300 bénévoles
	b) Taux de bénévoles formés dans les activités qui nécessitent une formation	90%

**Prestation 4: Permanence d'accueil social (PAS)**

<b>Objectifs 6</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
6.1 Accueillir des personnes en situation de précarité	Nombre de personnes reçues (inclue partenaires si concernés aussi par l'entretien)	3'000 personnes
6.2 Maintenir une accessibilité pour orienter les personnes ayant besoin d'une aide ou orientation urgente concernant les besoins de base	Taux d'ouverture de la permanence d'urgence sans rendez-vous dans la semaine	90% (4.5 j/semaine)
6.3 Orienter les personnes au sein du réseau associatif ou public	Taux de personnes orientées vers une ou plusieurs structures du réseau associatif ou publiques	70%
6.4 Informer et orienter les personnes ayant droit à des prestations sociales publiques vers ces dernières	Taux de personnes avec statut orientées vers les structures du réseau public	60%
6.5 Orienter les personnes au sein du réseau médical	Taux de personnes orientées vers des prestations de santé	15%
6.6 Fournir une aide matérielle de première nécessité	Taux de personnes ayant reçu une aide matérielle (bons vestimentaires, sacs de couchage, produits d'hygiène)	40%

**Prestation 5: Gestion de l'association**

<b>Objectifs 7</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
7.1 Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales	Nombre de réserves de l'organe de contrôle	0

**Notes:**

\* Les indicateurs portent sur le nombre de *personnes* bénéficiaires; pas sur le nombre des dossiers traités, un dossier pouvant inclure plusieurs personnes. Il est à noter que les deux valeurs (personnes et dossiers) n'évoluent pas de manière linéaire. Ils varient en fonction des compositions familiales (personnes seules vs familles nombreuses), qui varient à leur tour en fonction de l'évolution des phénomènes migratoires.

\*\* Les valeurs cible ont été établies en calculant la moyenne des résultats obtenus pendant les 4 dernières années (2020-23).

\*\*\* Concerne uniquement le Programme cantonal PC (OAIS). N'inclut pas les programmes ASDOR et RESTART que le SAR/CRG implémente en parallèle.

\*\*\*\* Sur la base des expériences faites entre 2020 et 2023, le SAR/CRG investit en moyenne 2 heures par personne dans l'organisation de cette prestation.



# Statuts de la Croix-Rouge genevoise

## Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Dans ces statuts, pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé au langage épïcène.

### CHAPITRE I

#### **PRÉAMBULE**

L'Association de la Croix-Rouge genevoise a été fondée le 17 mars 1864 par Henry DUNANT et le Général Guillaume-Henri DUFOUR, notamment.

La société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, fondée en 1889, et la société des Messieurs de la Croix-Rouge, fondée en 1891, associations ayant toutes deux leur siège à Genève et reconnues membres actifs de la Croix-Rouge suisse ont, par assemblée générale du 28 avril 1914, décidé de fusionner d'une manière complète et conformément aux statuts de la Croix-Rouge suisse. La nouvelle société a adopté le titre de Section genevoise de la Croix-Rouge suisse ou par abréviation Croix-Rouge genevoise. A la suite de la décision de la Croix-Rouge suisse du 13 juin 1998, sa nouvelle dénomination est Croix-Rouge genevoise, association cantonale de la Croix-Rouge suisse.

### CHAPITRE II

#### **DISPOSITIONS GENERALES ET BUTS**

##### ***Article 1***

##### **Dénomination et siège**

Il existe sous le nom de Croix-Rouge genevoise, Association cantonale de la Croix-Rouge suisse (désignée ci-après par Croix-Rouge genevoise) une association organisée corporativement au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Son siège est à Genève.

##### ***Article 2***

##### **Appartenance**

La Croix-Rouge genevoise est membre actif de la Croix-Rouge suisse dont le siège est à Berne et aux statuts de laquelle elle doit se conformer.

### **Article 3**

#### **Buts et activités**

La Croix-Rouge genevoise a pour but d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève.

Elle est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, d'origine, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver et à promouvoir la dignité, la santé et les droits des personnes.

De surcroît, la Croix-Rouge genevoise a également pour objectifs :

a) de collaborer à l'accomplissement des tâches de la Croix-Rouge suisse, entre autres avec les membres corporatifs de ladite Croix-Rouge suisse et les autres Associations cantonales ;

b) d'entreprendre seule ou en collaboration avec d'autres organismes, toute action susceptible d'apporter aide, soins et conseils à la population, y compris en cas d'urgence ;

c) de favoriser l'intégration ;

d) de familiariser la population avec les principes de la Croix-Rouge et de contribuer à la diffusion du droit international humanitaire.

### **Article 4**

#### **Ressources**

Les ressources de la Croix-Rouge genevoise se composent :

a) des cotisations des membres actifs dont la quotité est fixée par le comité, les membres d'honneur étant exonérés du paiement des cotisations ;

b) des subventions ;

c) des dons et legs de personnes privées ou morales ;

d) de toutes les recettes pouvant découler de ses activités et de ses prestations ;

e) des revenus de sa fortune.

Le comité peut exonérer du paiement des cotisations les membres qui agissent comme bénévoles.

## **CHAPITRE III**

### **MEMBRES**

#### **Article 5**

##### **Qualité de membre**

La Croix-Rouge genevoise comprend des membres individuels, des membres collectifs et des membres d'honneur.

Toute personne physique intéressée par les buts de la Croix-Rouge genevoise peut devenir membre individuel. Toute personne morale intéressée par les buts de la Croix-Rouge genevoise peut devenir membre collectif.

La demande d'admission en qualité de membre individuel ou de membre collectif doit être adressée à la Croix-Rouge genevoise. Le comité statue sur les demandes.

L'admission implique le respect de tous les droits et devoirs de membre prévus par les statuts, notamment d'acquiescer la cotisation annuelle fixée par le comité.

Un refus d'admission est prononcé sans indication de motif. Un tel refus peut faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale. Le recours doit être formé dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision. Le recours est adressé au président.

Les personnes qui se sont distinguées par leurs apports ou leurs services à la Croix-Rouge genevoise peuvent, sur proposition du comité, être admises comme membres d'honneur par l'assemblée générale.

Sous les réserves énoncées dans les présents statuts, les membres individuels, les membres collectifs et les membres d'honneur disposent des mêmes droits et prérogatives.

## **Article 6**

### **Démission**

### **Perte de qualité**

### **Exclusion**

Un membre peut démissionner en tout temps. La démission doit être adressée par écrit à la Croix-Rouge genevoise.

La qualité de membre se perd de plein droit en cas de défaut de paiement des cotisations pendant deux ans.

Le comité peut prononcer l'exclusion d'un membre. L'exclusion est prononcée sans indication de motif.

L'exclusion peut faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale. Le recours doit être formé dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision. Il est adressé au président. L'assemblée générale statue sur le recours par vote secret. L'admission d'un recours concernant une exclusion nécessite une majorité des deux tiers des membres présents.

## **Article 7**

### **Responsabilité**

Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements de la Croix-Rouge genevoise, lesquels ne sont garantis que par la fortune sociale.

## **CHAPITRE IV**

### **ORGANES**

## **Article 8**

### **Désignation**

Les organes de la Croix-Rouge genevoise sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité et son bureau, le cas échéant ;
- c) la direction ;
- d) l'organe de révision.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Article 9**

#### **Compétences**

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la Croix-Rouge genevoise.

Ses attributions sont les suivantes :

- a) approbation des rapports annuels ;
- b) approbation des comptes et décharge au comité ;
- c) élection des membres du comité ;
- d) élection de l'organe de révision ;
- e) nomination des membres d'honneur ;
- f) décision sur les propositions du comité et sur celles des membres ;
- g) décision sur recours en cas de refus d'admission ou d'exclusion ;
- h) révision des statuts ;
- i) dissolution de la Croix-Rouge genevoise.

### **Article 10**

#### **Votations et délibérations**

L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année avant le 30 juin. Le comité peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il y est tenu lorsqu'au moins 10% des membres actifs au 31 décembre de l'année précédente en font la demande écrite et motivée. La convocation de l'assemblée générale a lieu par voie de presse ou par convocation individuelle, au plus tard 20 jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation comporte l'ordre du jour.

Toute proposition individuelle doit être adressée par écrit au comité au moins dix jours avant la date de l'assemblée générale et avant le 31 mars si elle doit faire l'objet d'un vote.

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée générale est présidée par le président, à défaut par le vice-président ou par un autre membre du comité.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées, sauf dispositions contraires des présents statuts. Les élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions relatives à une modification des statuts doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les décisions et élections ont lieu à main levée, si le vote secret n'est pas demandé par au moins un tiers des membres présents.

Chaque membre, individuel, collectif ou d'honneur, dispose d'une seule voix dans l'assemblée générale. Un contrat de travail avec la Croix-Rouge genevoise suspend automatiquement, pendant sa durée, le droit de vote à l'assemblée générale. Le vote par correspondance ou par procuration est exclu.

Un procès-verbal de l'assemblée générale est tenu.

## **COMITE**

### **Article 11**

#### **Composition, élection, organisation**

Le comité est composé de 7 à 11 membres, membres de la Croix-Rouge genevoise, élus par l'assemblée générale, dont un membre éventuellement proposé par la Croix-Rouge Jeunesse.

Les membres du comité sont élus pour une période de quatre ans. Ils sont rééligibles en principe à deux reprises, exceptionnellement à une troisième reprise. Ils doivent être âgés de moins de 75 ans.

Les membres du comité s'abstiennent de toute activité pouvant constituer un conflit d'intérêt avec les activités de la Croix-Rouge genevoise.

Les employés de l'association ne peuvent pas être membres du comité.

Le comité se réunit au moins six fois par année, sur convocation du président.

Le comité ne peut valablement délibérer que si cinq de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations et décisions du comité sont consignées dans un procès-verbal. Si un membre du comité le demande, les décisions et élections se font à bulletin secret.

Tout candidat au comité doit être proposé par deux membres du comité. Un candidat peut être proposé par le comité de la Croix-Rouge Jeunesse genevoise. Ce dernier sera, le cas échéant, appelé à siéger pour une période d'une année, renouvelable une fois.

Pour être candidat à l'élection en tant que membre du comité, il faut avoir été membre de l'association Croix-Rouge genevoise en principe depuis au moins 12 mois.

Tout candidat doit être présenté au comité 6 mois au minimum avant la date de l'Assemblée générale ordinaire afin que le comité puisse émettre un préavis qui sera obligatoirement communiqué lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres du comité agissent à titre bénévole.

Le président, ainsi que les membres du comité ayant des activités excédant le cadre usuel de la fonction peuvent recevoir un dédommagement sur décision explicite du comité.

### **Article 12**

#### **Compétences**

Le comité est compétent pour toutes les questions qui ne sont pas expressément attribuées à un autre organe et notamment pour :

- a. réaliser les décisions de l'assemblée générale ;
- b. élaborer les orientations stratégiques de la Croix-Rouge genevoise ;
- c. superviser la gestion des affaires courantes et des comptes ;
- d. approuver une politique en matière de recherche de fonds ;
- e. approuver des initiatives et des projets ;
- f. représenter la Croix-Rouge genevoise ;
- g. préparer et convoquer les assemblées générales ;
- h. désigner chaque année un président, un vice-président et un trésorier ;
- i. engager et cas échéant révoquer le directeur ;
- j. valider l'organigramme que présente la direction ;
- k. statuer sur les demandes d'admission et d'exclusion d'un membre de l'association.

## **COMMISSIONS**

## **Article 13**

### **Création, organisation**

Le comité peut créer des commissions auxquelles peuvent collaborer ou participer des personnes extérieures à la Croix-Rouge genevoise.

Les commissions s'organisent elles-mêmes dans le respect des statuts, étant précisé qu'elles doivent être présidées par un membre du comité.

Les commissions rapportent périodiquement au comité sur leurs activités.

Les commissions n'ont qu'un pouvoir de proposition au comité.

Les délibérations des commissions sont consignées dans un procès-verbal.

## **DIRECTION**

### **Article 14**

#### **Compétences**

Le directeur dépend du comité. Il dirige les services de la Croix-Rouge genevoise selon les tâches définies dans son cahier des charges approuvé par le comité.

Les tâches du directeur sont notamment les suivantes :

- a. assurer le bon fonctionnement des activités et des services de la Croix-Rouge genevoise ;
- b. assurer l'administration interne de la Croix-Rouge genevoise ;
- c. participer aux séances du comité avec voix consultative, veiller à l'exécution de ses décisions et tenir les procès-verbaux ;
- d. promouvoir, soutenir et gérer les projets en cours ;
- e. rechercher, proposer et développer de nouvelles activités ;
- f. gérer les ressources humaines ;
- g. veiller à la gestion financière de la Croix-Rouge genevoise en collaboration avec les autres organes ;
- h. représenter la Croix-Rouge genevoise à l'extérieur, en particulier auprès des autorités genevoises et des médias ;
- i. constituer l'élément de contact principal avec la Croix-Rouge suisse.

## **ORGANE DE REVISION**

### **Article 15**

#### **Désignation et compétences**

L'assemblée générale désigne chaque année, et pour une durée maximale de cinq ans, un organe de révision indépendant, chargé de la révision et du contrôle des comptes de la Croix-Rouge genevoise.

L'organe de révision présente chaque année à l'Assemblée générale ordinaire un rapport écrit sur les comptes de la Croix-Rouge genevoise.

## **CHAPITRE V**

### **MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

#### **Article 16**

##### **Modification des statuts**

Le comité peut proposer à l'Assemblée générale les modifications des statuts qui lui paraissent nécessaires.

Par ailleurs, 10% des membres actifs au 31 décembre de l'année précédente au moins peuvent adresser au comité une proposition écrite et motivée de modification des statuts.

Toute modification des statuts nécessite la majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale.

#### **Article 17**

##### **Dissolution**

L'Assemblée générale peut décider de dissoudre la Croix-Rouge genevoise. La proposition de dissolution doit être communiquée par écrit à tous les membres au moins 20 jours avant la date fixée. La proposition de dissolution doit être expressément mentionnée sur la convocation.

La dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif de la Croix-Rouge genevoise, soit le solde de sa fortune après règlement des dettes, est versé à la Croix-Rouge suisse qui doit le conserver pendant 3 ans pour le remettre à une nouvelle association qui se constituerait à Genève.

Passé ce délai, la Croix-Rouge suisse peut en disposer librement.

## **CHAPITRE VI**

### **DISPOSITION FINALE**

#### **Article 18**

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 juin 2015.

Ils sont en vigueur depuis cette date.

Ils remplacent les précédents et notamment ceux adoptés les 16 novembre 2000, 6 juin 2002, 8 juin 2006, 31 octobre 2006 et 18 juin 2015.

Genève, le 19 novembre 2020

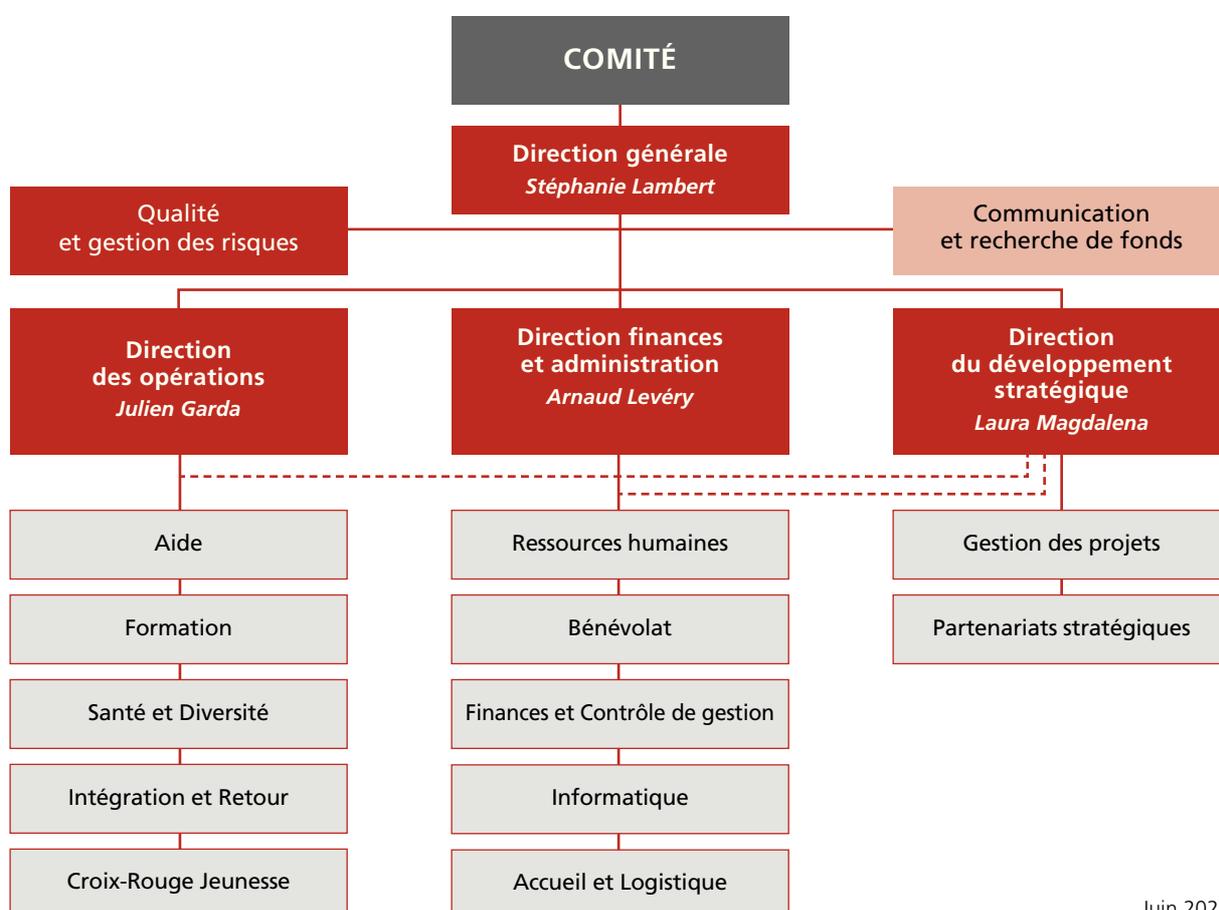


Matteo Pedrazzini  
Président



Stéphanie Lambert  
Directrice générale

# Organigramme



Juin 2022

# Croix-Rouge genevoise

## Liste des membres du Comité

### 1 Membres du Comité

Eric Mégevand, Président

Myriam Nicolazzi, Vice-Président

Nathalie Brender, Trésorière

Anne-Florence Dami, Membre

Marie Da Roxa, Membre

Yves Jackson, Membre

Blaise Matthey, Membre

Virginie Moro, Membre

Désir Mporamazina, Membre

Yasmine Praz-Dessimoz, Membre

## CROIX-ROUGE GENEVOISE

## Plan financier quadriennal 2025-2029

		BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
		2025	2026	2027	2028	2029
<b>Produits</b>						
	Produits des prestations	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
	Etat de Genève - Fonds cantonal d'aide au retour	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000
	Convention emplois de solidarité	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000
	Etat de Genève - Subvention non monétaire	19'500	19'500	19'500	19'500	19'500
	Subventions fédérales, cantons et communes	493'500	493'500	493'500	493'500	493'500
	Subvention DCS demandée (CP 2025-2029)	1'026'106	1'026'106	1'026'106	1'026'106	1'026'106
	Autres subventions	0	0	0	0	0
	Dons affectés	0	0	0	0	0
	Dons affectés par appels fondations/institutions	786'297	786'297	786'297	786'297	786'297
	Recettes diverses	0	0	0	0	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>2'820'403</b>	<b>2'820'403</b>	<b>2'820'403</b>	<b>2'820'403</b>	<b>2'820'403</b>
<b>Charges</b>						
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	1'650'540	1'650'540	1'650'540	1'650'540	1'650'540
	Autres frais du personnel	20'900	20'900	20'900	20'900	20'900
	Honoraires prestations de tiers	0	0	0	0	0
	Indemnités diverses	0	0	0	0	0
	Frais des bénévoles	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
		1'701'440	1'701'440	1'701'440	1'701'440	1'701'440
Prestations sociales	Aides sociales (aide au retour)	540'000	540'000	540'000	540'000	540'000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	0	0	0	0	0
	Soutiens activités tiers (frais d'interprétariat)	20'500	20'500	20'500	20'500	20'500
	Frais animations, activités et autres frais	37'000	37'000	37'000	37'000	37'000
		597'500	597'500	597'500	597'500	597'500
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente	0	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	32'750	32'750	32'750	32'750	32'750
	Frais informatiques	110'600	110'600	110'600	110'600	110'600
	Loyers & charges	68'050	68'050	68'050	68'050	68'050
	Amortissements	41'763	41'763	41'763	41'763	41'763
		253'163	253'163	253'163	253'163	253'163
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	227'750	227'750	227'750	227'750	227'750
	Annonces publicitaires	3'300	3'300	3'300	3'300	3'300
	Assurances	2'850	2'850	2'850	2'850	2'850
	Autres frais	29'400	29'400	29'400	29'400	29'400
		263'300	263'300	263'300	263'300	263'300
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2'815'403</b>	<b>2'815'403</b>	<b>2'815'403</b>	<b>2'815'403</b>	<b>2'815'403</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>						
	Participation interne	0	0	0	0	0
	Dons et legs non affectés	0	0	0	0	0
	Charges & Produits hors exploitation	0	0	0	0	0
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>						
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>

Genève, le 26 octobre 2024

# CROIX-ROUGE GENEVOISE

Service d'aide au retour

## Plan financier quadriennal 2025-2029

		BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028	BUDGET 2029
<b>Produits</b>						
	Produits des prestations					
	Etat de Genève - Fonds cantonal d'aide au retour	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000
	Convention emplois de solidarité					
	Etat de Genève - Subvention non monétaire					
	Subventions fédérales, cantons et communes	293'500	293'500	293'500	293'500	293'500
	Subvention DCS demandée (CP 2025-2029)	488'229	488'229	488'229	488'229	488'229
	Autres subventions (FGC)					
	Dons affectés					
	Dons affectés par appels fondations/institutions					
	Recettes diverses					
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>
<b>Charges</b>						
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	503'816	503'816	503'816	503'816	503'816
	Autres frais du personnel	6'500	6'500	6'500	6'500	6'500
	Honoraires prestations de tiers					
	Indemnités diverses					
	Frais des bénévoles					
		510'316	510'316	510'316	510'316	510'316
Prestations sociales	Aides sociales (aide au retour)	465'000	465'000	465'000	465'000	465'000
	Aides sociales par appels fondation/institutions					
	Soutiens activités tiers (frais d'interprétariat)	20'500	20'500	20'500	20'500	20'500
	Autres frais liés à l'aide au retour	7'000	7'000	7'000	7'000	7'000
		492'500	492'500	492'500	492'500	492'500
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente					
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
	Frais informatiques	24'100	24'100	24'100	24'100	24'100
	Loyers & charges	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
	Amortissements	1'413	1'413	1'413	1'413	1'413
		42'513	42'513	42'513	42'513	42'513
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000
	Annonces publicitaires	300	300	300	300	300
	Assurances	600	600	600	600	600
	Autres frais	5'500	5'500	5'500	5'500	5'500
		86'400	86'400	86'400	86'400	86'400
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>	<b>1'131'729</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>						
	Participation interne					
	Dons et legs non affectés					
	Charges & Produits hors exploitation					
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>						
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Genève, le 29 février 2024

# CROIX-ROUGE GENEVOISE

Centre d'intégration culturelle

## Plan financier quadriennal 2025-2029

		BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028	BUDGET 2029
<b>Produits</b>						
	Produits des prestations	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
	Etat de Genève - Subvention					
	Convention emplois de solidarité					
	Etat de Genève - Subvention non monétaire	19'500	19'500	19'500	19'500	19'500
	Subventions fédérales, cantons et communes	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
	Subvention DCS demandée (CP 2025-2029)	144'403	144'403	144'403	144'403	144'403
	Autres subventions (FGC)					
	Dons affectés					
	Dons affectés par appels fondations/institutions	165'597	165'597	165'597	165'597	165'597
	Recettes diverses					
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>629'500</b>	<b>629'500</b>	<b>629'500</b>	<b>629'500</b>	<b>629'500</b>
<b>Charges</b>						
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	403'000	403'000	403'000	403'000	403'000
	Autres frais du personnel	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500
	Honoraires prestations de tiers					
	Indemnités diverses					
	Frais des bénévoles	13'500	13'500	13'500	13'500	13'500
		421'000	421'000	421'000	421'000	421'000
Prestations sociales	Aides sociales					
	Aides sociales par appels fondation/institutions					
	Soutiens activités tiers					
	Frais animations, activités et autres soutiens	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
		30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente					
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	18'500	18'500	18'500	18'500	18'500
	Frais informatiques	28'300	28'300	28'300	28'300	28'300
	Loyers & charges	29'000	29'000	29'000	29'000	29'000
	Amortissements	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000
		110'800	110'800	110'800	110'800	110'800
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	47'750	47'750	47'750	47'750	47'750
	Annonces publicitaires					
	Assurances	1'250	1'250	1'250	1'250	1'250
	Autres frais	13'700	13'700	13'700	13'700	13'700
		62'700	62'700	62'700	62'700	62'700
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>624'500</b>	<b>624'500</b>	<b>624'500</b>	<b>624'500</b>	<b>624'500</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>						
	Participation interne					
	Dons et legs non affectés					
	Charges & Produits hors exploitation					
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>						
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>

Genève, le 29 février 2024

# CROIX-ROUGE GENEVOISE

Bénévolat

## Plan financier quadriennal 2025-2029

		BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027	BUDGET 2028	BUDGET 2029
<b>Produits</b>						
	Produits des prestations					
	Etat de Genève - Subvention					
	Convention emplois de solidarité					
	Ville de Genève - Subvention non monétaire					
	Subventions fédérales, cantons et communes					
	Subvention DCS demandée (CP 2025-2029)	193'474	193'474	193'474	193'474	193'474
	Autres subventions (contributions institutions privées)					
	Dons affectés					
	Dons affectés par appels fondations/institutions					
	Recettes diverses					
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>
<b>Charges</b>						
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	153'724	153'724	153'724	153'724	153'724
	Autres frais du personnel	600	600	600	600	600
	Honoraires prestations de tiers					
	Indemnités diverses					
	Frais des bénévoles	16'500	16'500	16'500	16'500	16'500
		<b>170'824</b>	<b>170'824</b>	<b>170'824</b>	<b>170'824</b>	<b>170'824</b>
Prestations sociales	Aides sociales					
	Aides sociales par appels fondation/institutions					
	Soutiens activités tiers					
	Frais animations, activités et autres soutiens	0	0	0	0	0
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente					
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	1'850	1'850	1'850	1'850	1'850
	Frais informatiques	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
	Loyers & charges	5'250	5'250	5'250	5'250	5'250
	Amortissements	1'850	1'850	1'850	1'850	1'850
		<b>18'950</b>	<b>18'950</b>	<b>18'950</b>	<b>18'950</b>	<b>18'950</b>
Frais de fonctionnement	Frais administratifs					
	Annonces publicitaires	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500
	Assurances	200	200	200	200	200
	Autres frais	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
		<b>3'700</b>	<b>3'700</b>	<b>3'700</b>	<b>3'700</b>	<b>3'700</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>	<b>193'474</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>						
	Participation interne					
	Dons et legs non affectés					
	Charges & Produits hors exploitation					
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>						
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Genève, le 29 février 2024

# CROIX-ROUGE GENEVOISE

Permanence d'accueil social

## Plan financier quadriennal 2025-2029

		BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
		2025	2026	2027	2028	2029
<b>Produits</b>						
	Produits des prestations					
	Etat de Genève - Fonds cantonal d'aide au retour					
	Convention emplois de solidarité	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000
	Etat de Genève - Subvention non monétaire					
	Subventions fédérales, cantons et communes					
	Subvention DCS demandée (CP 2025-2029)	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
	Autres subventions (FGC)					
	Dons affectés					
	Dons affectés par appels fondations/institutions	620'700	620'700	620'700	620'700	620'700
	Recettes diverses					
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>
<b>Charges</b>						
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	590'000	590'000	590'000	590'000	590'000
	Autres frais du personnel	9'300	9'300	9'300	9'300	9'300
	Honoraires prestations de tiers					
	Indemnités diverses					
	Frais des bénévoles					
		599'300	599'300	599'300	599'300	599'300
Prestations sociales	Aides sociales	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000
	Aides sociales par appels fondation/institutions					
	Soutiens activités tiers (frais d'interprétariat)					
	Autres frais liés à l'aide au retour					
		75'000	75'000	75'000	75'000	75'000
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente					
	Frais de production et autres dépenses					
		0	0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	7'400	7'400	7'400	7'400	7'400
	Frais informatiques	48'200	48'200	48'200	48'200	48'200
	Loyers & charges	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800
	Amortissements	3'500	3'500	3'500	3'500	3'500
		80'900	80'900	80'900	80'900	80'900
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
	Annonces publicitaires	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500
	Assurances	800	800	800	800	800
	Autres frais	8'200	8'200	8'200	8'200	8'200
		110'500	110'500	110'500	110'500	110'500
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>	<b>865'700</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>						
	Participation interne					
	Dons et legs non affectés					
	Charges & Produits hors exploitation					
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>						
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Genève, le 29 février 2024

#### Annexe 4 : Liste d'adresses des personnes de contact

<b>Département de la cohésion sociale</b>	
<b>Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales</b>	Mme Nadine Mudry, directrice du pôle insertion Rue de Lyon 89-91 1203 Genève Tél : 022 546 51 66
<b>Service financier du département de la cohésion sociale</b>	M. Marc Brunazzi, directeur des services supports Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 1204 Genève Tél : 022 327 92 38

<b>Croix-Rouge genevoise</b>	
<b>Direction</b>	Mme Stéphanie Lambert, directrice générale Route des Acacias 9 Case postale 288 1211 Genève 4 Tél : 022 304 04 04

## Annexe 5 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

### Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

### Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de la cohésion sociale

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)<sup>1</sup>, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

#### Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres : 4<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : M. Guillaume Renevey (022 546 67 68), secrétaire général adjoint chargé de la communication.

---

<sup>1</sup> Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corrairie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

**Croix-Rouge genevoise,  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse  
Genève**

Exercice 2023

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale

Le 29 avril 2024

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale des membres de l'Association

**Croix-Rouge genevoise**  
**Association cantonale de la Croix-Rouge Suisse**

Genève, le 29 avril 2024  
52/vac/6

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corrairie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**



*Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de la Croix-Rouge genevoise, Association cantonale de la Croix-Rouge (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de financement et le tableau de variation du capital, pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la norme RPC 21, et sont conformes à la loi suisse (Code des Obligations et Code Civil) ainsi qu'aux lois et directives cantonales (LGAF, LIAF, LSGAF, EGE-02-04).

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

### *Responsabilité du Comité*

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'association. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

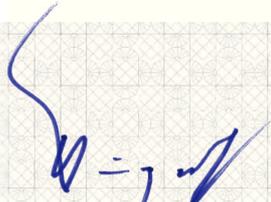
Nous communiquons au Comité ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres dispositions légales*

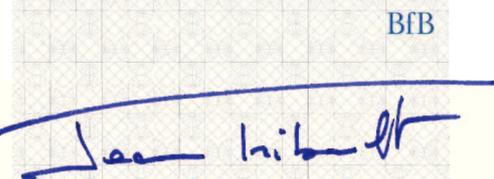
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET  
Expert-réviseur agréé

#### **Annexes :**

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Tableau de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexe aux comptes annuels

Rapport de performance

# Bilan au 31.12.2023

en CHF	Annexe	Comptes 2022	Comptes 2023
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités	3.1	10 829 928	7 566 881
Créances	3.2	2 308 350	2 729 088
Actifs de régularisation	3.3	2 142 433	2 923 041
<b>Actifs circulants</b>		<b>15 280 712</b>	<b>13 219 010</b>
Immobilisations corporelles	3.4	2 222 792	4 148 695
Immobilisations financières	3.4	121 478	121 478
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>2 344 270</b>	<b>4 270 173</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>17 624 982</b>	<b>17 489 183</b>
<b>PASSIFS</b>			
Dettes à court terme (achats et prestations de services)	3.5	310 652	207 831
Autres dettes à court terme	3.6	413 399	264 150
Passifs de régularisation	3.7	4 339 558	4 278 697
<b>Dettes à court terme</b>		<b>5 064 208</b>	<b>4 750 678</b>
Dettes à long terme	3.8	2 027 185	1 999 506
<b>Dettes à long terme</b>		<b>2 027 185</b>	<b>1 999 506</b>
Fonds affectés	3.9	6 097 955	5 952 215
<b>Fonds affectés</b>		<b>6 097 955</b>	<b>5 952 215</b>
Capital lié	3.10	4 121 781	4 401 058
Résultat reporté au 1er janvier		0	313 855
Résultat de l'exercice		313 855	71 871
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>4 435 636</b>	<b>4 786 784</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>17 624 982</b>	<b>17 489 183</b>

# Compte d'exploitation 2023

en CHF	Annexe	Comptes 2022	Comptes 2023
<b>PRODUITS</b>			
Revenus des activités	4.1	8 972 254	10 298 120
Dons, legs, cotisations, recherche de fonds, publicité	4.2	6 419 905	6 415 205
Convention cantonale Emplois de Solidarité		2 227 279	2 163 362
Contrats de prestations et contributions du canton	4.3	3 582 313	4 251 996
Contrats de prestations et contributions confédération	4.4	291 599	349 050
Contributions communales	4.5	255 637	360 248
Autres contributions	4.6	1 709 800	829 741
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>23 458 788</b>	<b>24 667 721</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges directes de projet</b>		<b>17 646 528</b>	<b>20 905 984</b>
Charges de personnel	4.7	14 124 281	16 976 805
Charges des activités	4.8	1 189 522	1 481 959
Frais de locaux		936 858	1 007 718
Frais informatiques	4.9	284 752	416 927
Amortissements	3.4	373 071	702 981
Autres charges de fonctionnement	4.10	738 045	319 594
<b>Charges d'administration</b>		<b>2 305 166</b>	<b>2 456 588</b>
Charges de personnel	4.7	1 873 837	1 836 134
Frais de locaux		118 474	170 730
Frais informatiques	4.9	82 808	120 806
Amortissements	3.4	9 982	24 205
Autres charges de fonctionnement	4.10	220 064	304 713
<i>(dont frais et indemnités du Comité)</i>		48 030	48 552
<b>Charges de recherche de fonds</b>		<b>868 995</b>	<b>1 156 920</b>
Charges de personnel	4.7	590 630	774 720
Charges de recherche de fonds		159 639	161 507
Frais de locaux		23 108	28 797
Frais informatiques	4.9	35 955	53 531
Amortissements	3.4	5 628	26 812
Autres charges de fonctionnement	4.10	54 034	111 553
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>20 820 689</b>	<b>24 519 492</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 638 099</b>	<b>148 230</b>
<b>Résultat financier</b>	5.1	<b>-28 236</b>	<b>-4 968</b>
Produits financiers		0	8 890
Charges financières		-28 236	-13 858
<b>Résultat exceptionnel</b>	5.3	<b>3 028</b>	<b>-5 852</b>
Produits exceptionnels		3 028	0
Charges exceptionnelles		0	-5 852
<b>Résultat hors exploitation</b>	5.2	<b>-67 573</b>	<b>68 000</b>
Produits hors exploitation		-63 785	160 924
Charges hors exploitation		-3 788	-92 924
<b>Résultat financier, exceptionnel et hors exploitation</b>		<b>-92 781</b>	<b>57 180</b>
<b>Résultat avant variation des fonds affectés</b>		<b>2 545 318</b>	<b>205 410</b>

Compte d'exploitation 2023 (suite) en CHF	Annexe	Comptes 2022	Comptes 2023
Utilisation des fonds		4 809 200	7 687 377
Libération des fonds		638 323	24 596
Attribution aux fonds		-6 425 532	-7 566 235
<b>Variation des fonds affectés</b>	5.4	<b>-978 009</b>	<b>145 738</b>
<b>Résultat avant variation du capital lié</b>		<b>1 567 310</b>	<b>351 148</b>
Utilisation du capital lié		0	127 426
Attribution au capital lié		-1 253 455	-406 702
<b>Variation du capital lié</b>	5.5	<b>0</b>	<b>-279 276</b>
<b>Résultat reporté au bilan</b>		<b>313 855</b>	<b>71 871</b>

## Tableau de financement

Le tableau de financement complète le bilan et le compte d'exploitation en donnant des indications sur les processus d'investissement et de financement ainsi que sur l'évolution de la situation financière de l'association Croix-Rouge genevoise.

en CHF	Comptes 2022	Comptes 2023
Résultat de l'exercice	318 855	71 871
Variation des fonds affectés	978 009	-145 738
Variation du capital lié	1 253 455	279 276
<b>Amortissements d'immobilisations corporelles</b>	<b>388 681</b>	<b>753 998</b>
<b>Augmentation / diminution créances</b>	<b>1 048 878</b>	<b>-420 737</b>
<b>Augmentation / diminution compte de régularisation actifs</b>	<b>-1 370 634</b>	<b>-780 608</b>
<b>Augmentation / diminution dettes à court terme</b>	<b>198 063</b>	<b>-252 669</b>
<b>Augmentation / diminution passifs de régularisation</b>	<b>2 413 287</b>	<b>-60 861</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>5 223 596</b>	<b>-555 467</b>
<b>Immobilisations corporelles : acquisitions</b>	<b>-999 337</b>	<b>-2 681 407</b>
<b>Immobilisations corporelles : cessions</b>	<b>0</b>	<b>1 505</b>
<b>Variation immobilisations financières</b>	<b>16 008</b>	<b></b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-983 329</b>	<b>-2 679 902</b>
<b>Augmentation / diminution dettes à long terme</b>	<b>-48 779</b>	<b>-27 678</b>
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement</b>	<b>-48 779</b>	<b>-27 678</b>
Disponibilités au 1er janvier	6 638 443	10 829 928
Disponibilités au 31 décembre	10 829 928	7 566 881
<b>Variation des disponibilités</b>	<b>4 191 485</b>	<b>- 3 263 047</b>

## Tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital présente les dotations en moyens ressortissant au capital des fonds et au capital de l'organisation, leur utilisation et leur niveau.

<b>Année sous revue</b> en CHF	Solde initial 01.01.23	Rentrées	Transferts internes	Sorties	Solde final 31.12.23
<b>Moyens provenant du financement propre</b>					
Capital lié	4 121 781	382 106	-102 829	0	4 401 058
Capital libre généré accumulé	313 855	0	0	0	313 855
Résultat annuel	0	71 871	0	0	71 871
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>4 435 636</b>	<b>453 977</b>	<b>- 102 829</b>	<b>0</b>	<b>4 786 784</b>
<b>Moyens provenant de fonds av. affectation limitée</b>					
Fonds en faveur de l'aide aux enfants	792 202	745 370	116 852	-1 024 077	630 348
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées	890 206	672 312	0	-688 377	874 141
Fonds en faveur de diverses activités	2 581 068	4 143 119	-14 023	-5 518 721	1 191 444
Fonds d'amortissements	1 834 479	1 978 007	0	-556 203	3 256 283
<b>Capital des fonds avec affectation limitée</b>	<b>6 097 955</b>	<b>7 538 809</b>	<b>102 829</b>	<b>-7 787 377</b>	<b>5 952 215</b>

<b>Année précédente</b> en CHF	Solde initial 01.01.22	Rentrées	Transferts internes	Sorties	Solde final 31.12.22
<b>Moyens provenant du financement propre</b>					
Capital lié	2 868 326	615 132	638 323	0	4 121 781
Capital libre généré accumulé	0	0	0	0	0
Résultat annuel	0	313 855	0	0	313 855
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>2 868 325</b>	<b>928 987</b>	<b>638 323</b>	<b>0</b>	<b>4 435 636</b>
<b>Moyens provenant de fonds av. affectation limitée</b>					
Fonds en faveur de l'aide aux enfants	999 954	548 246	-417 940	-337 658	792 202
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées	891 420	631 321	-187 563	-504 973	890 206
Fonds en faveur de diverses activités	1 938 526	4 390 022	-32 820	-3 759 659	2 581 068
Fonds d'amortissements	1 245 445	795 943	0	-206 910	1 834 479
<b>Capital des fonds avec affectation limitée</b>	<b>5 119 945</b>	<b>6 425 532</b>	<b>-638 323</b>	<b>-4 809 200</b>	<b>6 097 955</b>

# Annexe aux comptes annuels 2023

## 1. Présentation

La Croix-Rouge genevoise (CRG) fondée le 17 mars 1864, est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est régie par des statuts, dont la dernière version date du 18 juin 2015.

Sa mission est d'aider les personnes en souffrance dans le canton de Genève, quand l'offre fait défaut et en faisant vivre les Principes Croix-Rouge. Son action auprès de toute personne isolée ou marginalisée est centrée sur la protection de la santé, l'aide ponctuelle et l'intégration sociale. La Croix-Rouge genevoise ne fait aucune distinction de nationalité, d'origine, de croyance, de genre, d'orientation sexuelle, de condition sociale ou de conviction politique.

La CRG est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle met en œuvre plus de quarante programmes annuels et emploie plus de 450 collaborateurs et collaboratrices. Elle dispose d'un réseau de plus de 1'400 bénévoles actifs et du soutien d'environ 4'000 membres.

## 2. Principes comptables

Les comptes annuels de la Croix-Rouge genevoise sont établis en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC, notamment RPC 21, les standards de la Fondation ZEW, le droit suisse ainsi qu'avec les dispositions des Statuts de l'organisation.

Les principes d'évaluation sont les suivants :

- Les liquidités et les créances sont évaluées à leur valeur nominale ;
- Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles s'appliquent sur le coût d'acquisition et selon la méthode linéaire.

La méthodologie ZEW a été appliquée pour la présentation séparée, dans le compte d'exploitation, des charges directes des activités, des charges d'administration et des charges de recherche de fonds

## 3. Bilan : détail de certaines rubriques

### Actif

#### 3.1 Liquidités

Liquidités	en CHF	2022	2023
Caisse		62 204	75 671
Banques et chèques postaux		10 767 725	7 491 210
<b>Total</b>		<b>10 829 928</b>	<b>7 566 881</b>

### 3. 2 Créances

<b>Créances</b>	en CHF	2022	2023
Débiteurs liés à la facturation des activités		1 826 870	2 420 986
./ Provision sur débiteurs (détail tableau ci-dessous)		-16 733	-22 585
Débiteurs liés aux contributions cantonales et fédérales		196 348	4 095
Autres débiteurs		0	3 112
Autres comptes courants		301 865	323 479
<b>Total</b>		<b>2 308 350</b>	<b>2 729 088</b>

La provision sur débiteurs, qui s'élève à Frs 22 585.-, est détaillé, par activité, dans le tableau ci-dessous.

<b>Détail de la provision pour débiteurs</b>	en CHF	2022	Var. 2022-2023	2023
Interprétariat		-9 466	-7 610	-17 076
Formation et santé		- 7 267	1 758	-5 509
<b>Total</b>		<b>-16 733</b>	<b>-5 852</b>	<b>-22 585</b>

### 3. 3 Actifs de régularisation

Les montants d'actifs de régularisation sont constitués de :

<b>Actifs de régularisation</b>	en CHF	2022	2023
Produits à recevoir		1 690 284	1 476 069
Charges payées d'avance		219 098	1 402 463
Autres actifs de régularisation		233 050	26 248
Stock		0	18 262
<b>Total</b>		<b>2 142 433</b>	<b>2 923 041</b>

### 3.4 Immobilisations

#### Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, avec les durées d'amortissements suivantes :

Mobilier, matériel de bureau	4 ans
Véhicules	4 ans
Equipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Matériel des ateliers	4 ans
Installations et agencements	5 ans

Les investissements inférieurs à Frs 1'000.- ne sont pas activés.

Immobilisat. corporelles	Mobilier/matériel bureau	Matériel informatique	Logiciels	Véhicules	Matériel CAIFE	Matériel Vêt'Shop	Matériel autres	Centrale téléphon.	Installation Serres	Installation CIC	Installation Acacias	Installations Tourbillon	Installations Vêt'Shop	Installations Centre Alice	Matériel publicié	Locaux Commerciaux	TOTAL 2023
<b>Valeurs brutes au 01.01.2023</b>	145 202	860 984	886 735	247 341	53 115	169 911	96 771	81 277	237 801	57 394	378 870	563 070	67 623	802 634	12 816	60 000	<b>4 721 545</b>
<b>Acquisitions 2023</b>	35 131	54 591	281 323	0	0	642	6 631	-0	8 184	149 448	664 035	312 362	9 197	1 093 036	66 828	0	<b>2 681 408</b>
<b>Cessions 2023</b>					-1 508		-2 090										<b>3 598</b>
<b>Valeurs brutes au 31.12.2023</b>	180 333	915 575	1 168 058	247 341	51 607	170 552	103 402	81 277	245 985	206 843	1 042 906	875 432	76 820	1 895 670	79 644	60 000	<b>7 401 444</b>
<b>Fonds d'amort. au 01.01.2023</b>	-140 908	-699 211	-650 221	-184 542	-51 607	-104 746	-53 023	-81 277	-208 983	-54 373	-150 775	-30 728	-14 918	-11 350	0	-60 000	<b>-2 496 662</b>
<b>Amortissement 2023</b>	-1 237	-80 821	-139 841	-24 091	0	-20 991	-12 842	0	-17 536	-12 390	-73 757	-158 361	-16 927	-191 645	-5 650	0	<b>-756 089</b>
<b>Annulation amort. suite cessions</b>																	<b>0</b>
<b>Fonds d'amort. au 31.12.23</b>	-142 145	-780 032	-790 063	-208 632	-51 607	-125 736	-65 865	-81 277	-226 519	-66 763	-224 533	-189 090	-31 845	-202 994	-5 650	-60 000	<b>-3 252 751</b>
<b>Valeurs nettes au 01.01.2023</b>	4 294	161 773	236 514	62 799	1 508	65 165	41 658	0	28 817	3 022	228 095	532 342	52 705	791 285	12 816	0	<b>2 222 793</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2023</b>	38 187	135 543	377 995	38 709	0	44 816	37 537	0	19 466	140 080	818 373	686 342	44 975	1 692 675	73 994	0	<b>4 148 693</b>

Les immobilisations financières sont constituées des garanties de loyers déposées sur des comptes bancaires dédiés.

## Passif

### 3. 5 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services

Il s'agit de factures fournisseurs qui concernent l'année 2023, payées début 2024.

### 3. 6 Autres dettes à court terme

<b>Autres dettes à court terme</b>	en CHF	2022	2023
OCE – Accord de prestations pour mesures de retour à l'emploi		38 279	123 969
DSES – Contrat de prestations pour le Chaperon Rouge		128 481	0
DSES – Contrat de prestations SIA		2 967	2 967
DCS – Contrat de prestations		9 763	7 700
CRS – Contribution pour vaccination		24 596	0
BIC -Subventions		19 540	17 390
Hospice Général		25 352	0
Contribution fondations privées activités 2022		147 691	0
CRS/FH CRS		0	93 932
Autres dettes à court terme		17 330	18 643
<b>Total</b>		<b>413 999</b>	<b>264 150</b>

### 3. 7 Passifs de régularisation

<b>Passifs de régularisation</b>	en CHF	2022	2023
Charges à payer dans le cadre de l'aide au retour		95 003	0
Charges salariales à payer		658 322	726 160
Charges sociales à payer		520 684	255 567
Provision pour congés payés		226 749	259 938
TVA à payer		124 217	115 132
Autres charges à payer		111 734	325 926
Autres produits reçus d'avance		2 602 558	2 595 974
<b>Total</b>		<b>4 339 558</b>	<b>4 278 697</b>

La Croix-Rouge genevoise a reçu, le 22.12.2023, une contribution privée de Frs 2'060'000.- au titre des activités de 2024 (une contribution de Frs 1'900'000.- de même nature avait été reçue fin décembre 2022 au titre des activités 2023).

### 3. 8 Dettes à long terme

<b>Dettes à long terme</b>	en CHF	2022	2023
Compte courant Fondation pour le soutien des activités sociales et sanitaires communautaires		2 027 185	1 999 506
<b>Total</b>		<b>2 027 185</b>	<b>1 999 506</b>

### 3. 9 Fonds affectés

Il s'agit de fonds résultants soit d'une affectation explicite du donateur soit des circonstances de la donation qui impliquent une affectation spécifique par le donateur. Ils ne peuvent être utilisés qu'en faveur de l'activité spécifique concernée.

Chaque fonds fait l'objet d'un règlement.

FONDS AFFECTES en CHF	31.12.2022	ATTR. 2023	UTIL. 2023	TRANSFERTS	LIBERATION	31.12.2023
<b>FONDS AIDE AUX ENFANTS</b>	<b>792 202</b>	<b>745 370</b>	<b>1 024 077</b>	<b>116 850</b>	-	<b>630 348</b>
FONDS MIMOSA DU BONHEUR	-	87 882	77 656	-	-	10 226
FONDS ENFANTS HOSPITALISES	-	127 402	228 396	116 852	-	15 858
FONDS GOURGAS (GARDES ENFANTS)	1 863	5 011	6 874	-	-	-
FONDS ENFANTS ET JEUNES EN DIFFICULTE	399 536	199 382	372 652	-	-	226 266
FONDS CRJ VOLONTAIRES JEUNESSE	28 060	-	-	-	-	28 060
FONDS SOUTIEN ENFANTS DYSLEXIQUES	95 430	223 975	223 975	-	-	95 430
FONDS CROIX-ROUGE JEUNESSE	267 313	101 866	114 671	-	-	254 508
<b>FONDS PERS. AGÉES</b>	<b>890 206</b>	<b>672 312</b>	<b>688 377</b>	-	-	<b>874 141</b>
FONDS PRESENCE CROIX ROUGE	243 527	427 223	474 073	-	-	196 687
FONDS "MOI PERS.AGÉES"	150 733	-	34 343	-	-	116 390
FONDS PERSONNES AGÉES	495 946	245 079	179 961	-	-	561 064
<b>FONDS DIVERS ACTIVITES</b>	<b>2 581 068</b>	<b>4 143 119</b>	<b>5 518 721</b>	<b>10 574</b>	<b>24 596</b>	<b>1 191 444</b>
FONDS CENTRE ALICE	1 029 133	131 435	1 160 567	-	-	-
FONDS PERMANENCE DENTAIRE	-	543 919	543 919	-	-	-
FONDS FORMATION INTERPRETES	1 200	-	-	-	-	1 200
FONDS INSERRES (INVESTISSEMENTS)	2 828	-	2 828	-	-	-
FONDS CIC	56 105	153 205	163 779	-	-	45 531
FONDS RENOVATION CIC	-	150 000	160 574	10 574	-	-
FONDS RENOVATION ACACIAS	-	478 633	478 633	-	-	-
FONDS PROGRAMME INSERRES	-	53 034	53 034	-	-	-
FONDS PERMANENCE D'ACCUEIL SOCIAL	585 105	642 662	869 942	-	-	357 825
FONDS PANIERS DE NOEL	226 821	214 145	197 028	-	-	243 938
FONDS PROJET RESTART	23 502	-	-	-	-	23 502

FONS LOTERIE ROMANDE	-	40 000	40 000	-	-	-
VACCINATION PERSONNES SANS ASSURANCE MALADIE	24 596	-	-	-	24 596	-
FONDS AMENAGEMENT TOUR-BILLON	19 126	646 471	665 597	-	-	-
FONDS PROJETS SYNERGIES CR	50 000	-	50 000	-	-	-
FONDS SECOURS SOINS DENTAIRE	26 942	30 985	22 224	-	-	35 703
FONDS ASSOCIATIONS INTERPRETARIAT	10 458	114 071	109 629	-	-	14 900
FOND MIGRANTS	183 000	2 564	2 564	-	-	183 000
FONDS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	22 525	369 843	392 368	-	-	-
FDS FORMATION EN FAVEUR DU PERSON	48 862	-	-	-	-	48 862
FDS SOUTIEN INTEGRATION JEUNES	199 590	360 165	430 912	-	-	128 842
FOND URGENCE UKRAINE	71 274	211 987	175 122	-	-	108 139
<b>FD AMORTISSEMENT</b>	<b>1 834 478</b>	<b>1 978 007</b>	<b>556 203</b>	-	-	<b>3 256 283</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 097 955</b>	<b>7 538 809</b>	<b>7 787 377</b>	<b>127 426</b>	<b>24 596</b>	<b>5 952 215</b>

### 3.10 Capital lié

Il s'agit de fonds résultants de donations non affectées auxquels un but spécifique a été imposé par le Comité de la Croix-Rouge genevoise. Chaque fonds fait l'objet d'un règlement.

<b>Capital lié</b> en CHF	2022	Attribution 2023	Utilisation 2023	2023
Fonds enfants défavorisés (depuis 2011)	203 904	-	-	203 904
Fonds aide aux enfants hospitalisés (depuis 2012)	116 852	-	116 852	-
Fonds personnes âgées (depuis 2007)	219 925	-	-	219 925
Fonds pour personnes vulnérables (depuis 2014)	2 973 767	406 702	-	3 380 469
Fonds CIC (depuis 2012)	131 000	-	10 574	120 426
Fonds stratégie et développement (depuis 2014)	476 333	-	-	476 333
<b>Total</b>	<b>4 121 781</b>	<b>406 702</b>	<b>127 426</b>	<b>4 401 058</b>

## 4. Compte d'exploitation : détail de certaines rubriques

### Produits

#### 4. 1 Revenus des activités

Ces revenus proviennent directement des prestations fournies.

Revenus des activités	en CHF	2022	2023
Interprétariat communautaire et médiation interculturelle		4 936 499	5 602 178
Vêt-shop		1 392 011	1 309 815
Formation et santé		793 801	949 486
Chaperon-Rouge		772 241	960 740
Centre Alice		0	667 093
Restaurant Le Tourbillon		24 748	397 451
Centre d'Intégration Culturelle		130 316	176 542
Intégration professionnelle/CAIFE		639 019	134 636
Permanence de soins dentaires		79 830	80 699
Inserres, vente de produits maraîchers		77 040	74 932
Présence Croix-Rouge		62 070	60 367
Activités jeunesse		61 492	47 583
Oasys		0	17 331
Autres activités		19 413	10 864
Pertes sur débiteurs		-47 574	-360 845
Produits divers		31 349	169 248
<b>Total</b>		<b>8 972 254</b>	<b>10 298 120</b>

#### 4. 2 Dons, legs, cotisations, recherche de fonds

Dons, legs, cotisations, recherche de fonds	en CHF	2022	2023
Cotisations des membres		484 947	426 106
Dons des particuliers		445 436	142 543
Legs		615 132	382 106
Dons des communes		43 750	37 375
Dons des personnes morales		406 834	407 944
Dons des fondations		3 588 804	3 670 148
Don Loterie Romande		0	820 000
Produits publicitaires, mailings, événements		835 002	528 984
<b>Total</b>		<b>6 419 905</b>	<b>6 415 205</b>

#### 4. 3 Contrats de prestation et contributions du canton

Départements et services de l'administration cités :

- DSES : Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
- DCS : Département de la cohésion sociale
- BIE : Bureau de l'intégration des étrangers

Contributions cantonales			en CHF	2022	2023
Contrat de prestations	DCS	Service d'aide au retour, Centre d'intégration culturelle et Service du bénévolat		826 106	826 106
Accord de prestations	DSES	Mesures de retour à l'emploi		974 477	897 595
Contrat de prestations	DCS	SAR : aide aux personnes en situation irrégulière		259 218	364 314
Contrat de prestations	DSES	Garde d'enfants		1 101 500	1 101 500
Aide financière	DCS (BIC)	Centre d'intégration culturelle		99 950	85 046
Aide financière	DCS (BIC)	Seniors d'ici et d'ailleurs		15 500	15 500
Aide financière	DCS (BIC)	Aide aux devoirs, soutien Scolaire,		11 800	38 725
Aide financière	DSES	Seniors d'ici et d'ailleurs		40 000	40 000
Contributions		Autres contributions		253 762	883 210
<b>Total</b>				<b>3 582 313</b>	<b>4 251 996</b>

#### 4. 4 Contrats de prestations et contributions de la confédération

Offices fédéraux cités :

SEM : Secrétariat d'Etat aux migrations

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

Contributions fédérales			en CHF	2022	2023
Contrat de prestations OFAS selon LAVS 101 bis	OFAS	Visites aux personnes âgées, SIA, formation et santé		224 980	242 431
Contrat de prestations	SEM	SAR, conseils en vue du retour		66 619	106 619
<b>Total</b>				<b>291 599</b>	<b>349 050</b>

#### 4.5 Contributions communales

Les contributions communales font l'objet d'une convention.

Contributions communales			en CHF	2022	2023
Ville de Genève		Subvention programme « Action solidaire d'orientation et de réinstallation durable »		86 242	0
Ville de Genève		Partenariat Visites aux personnes âgées		98 000	98 000
Ville de Genève		Participation Création Service de Transport		30 815	73 000
Ville de Genève		Autres contributions		17 980	136 000
Autres communes		Autres contributions		22 600	22 500
<b>Total</b>				<b>255 637</b>	<b>329 500</b>
Ville de Genève		Prêt de locaux (non monétaire)		36 500	30 748
<b>Total</b>				<b>292 137</b>	<b>360 248</b>

#### 4. 6 Autres contributions

Autres contributions		en CHF	2022	2023
Fond. Humanitaire CRS	Chaperon Rouge, gardes d'enfants		204 045	211 917
Fond. Humanitaire CRS	Présence Croix-Rouge		155 915	0
Fond. Humanitaire CRS	Contribution Permanence d'accueil social		107 600	0
Croix-Rouge suisse	Contribution crise en Ukraine		444 409	193 157
Croix-Rouge suisse	Contribution Permanence d'accueil social		287 099	88 203
Croix-Rouge Suisse	Contribution Seniors ici et d'ailleurs		0	56 646
Croix-Rouge Suisse	Contribution Croix-Rouge jeunesse		0	60 769
Croix-Rouge Suisse	Contribution Service Interprétariat		0	35'578
Croix-Rouge Suisse S	Contribution CIC		0	44 986
Croix-Rouge suisse	Participation aux récoltes Texaid		15 282	14 860
Croix-Rouge suisse	Contributions pour participation aux ré- flexions stratégiques		4 875	2 600
Croix-Rouge suisse	Partenariat Helsana		0	600
Croix-Rouge suisse	Tutti Fratelli		60 500	6 500
Croix-Rouge suisse	Promotion bénévolat personnes migrantes		10 256	2 564
CICR	Soutien exceptionnel		266 406	0
Autres contributions mouvement Croix-Rouge			40 900	162
<b>Sous-total Mouvement Croix-Rouge</b>			<b>1 597 287</b>	<b>718 542</b>
Coordination textile	Part CRG au résultat des récoltes textiles		95 892	90 920
Coordination textile	Participation à la tenue de la comptabilité		4 500	4 500
Foyer Acacias	Participation aux travaux Acacias		0	0
HES	Participation frais stagiaires HES		0	0
ASMB	Participation charges action Mimosa		9 869	12 793
Service social international	Participation projet RESTART		0	0
Caisse cant. GE compensation	Redistribution taxe CO2		0	0
Autres	Autres contributions		2 252	2 986
<b>Sous-total contributions institutions privées</b>			<b>112 513</b>	<b>111 199</b>
<b>Total</b>			<b>1 709 800</b>	<b>829 741</b>

#### Charges

##### 4. 7 Charges de personnel

Charges de personnel	en CHF	2022	Directes /projets Comptes 2023	Administration Comptes 2023	Rech. de fonds Comptes 2023	2023
Salaires/charges sociales		16 344 637	16 631 659	1 771 636	771 402	19 174 697
Personnel extérieur		0	4 824	10 770	0	15 594
Frais de formation		118 053	110 805	1 225	942	112 973
Frais de déplacements		8 674	160 030	2 698	184	162 912
Autres charges		117 385	69 486	49 804	2 192	121 482
<b>Total</b>		<b>16 588 748</b>	<b>16 976 805</b>	<b>1 836 134</b>	<b>774 720</b>	<b>19 587 658</b>

#### 4. 8 Charges des activités

<b>Charges des activités : directes de projet</b>	en CHF	2022	2023
Propulse		18 387	0
RedOffice		1 582	0
Restaurant Tourbillon		13 984	119 127
Inserres		59 794	43 925
Aide au retour		289 197	421 435
Aide aux enfants (Mimosa, journées loisirs)		78 113	98 024
Aide aux personnes âgées (visites, sorties SIA)		16 666	23 589
Autres activités ponctuelles (paniers p.ex.)		145 851	154 541
Permanence d'accueil social		166 723	184 382
Soins dentaires		101 987	102 357
Vêt'Shop		41 275	37 529
Centre d'intégration culturelle		15 488	10 835
Interprétariat communautaire		0	0
Formation et santé		8 301	33 936
Promotion des valeurs humanitaires		187 656	142 961
Chaperon Rouge		32 555	44 045
Intégration des jeunes		0	44 712
Urgence Ukraine		9 207	11 241
Activités diverses		0	9 410
<b>Total</b>		<b>1 189 523</b>	<b>1 481 959</b>

#### 4. 9 Frais informatiques

<b>Frais informatiques</b>	en CHF	2022	2023
Licences, logiciels		112 391	106 628
Honoraires de support et de maintenance		281 476	473 946
Autres fournitures informatiques (toners p. ex.)		9 648	10 689
<b>Total</b>		<b>403 516</b>	<b>591 263</b>
<i>Répartition :</i>			
Charges directes de projet		284 752	416 927
Charges d'administration		82 808	120 805
Charges de recherche de fonds		35 955	53 531
<b>Total</b>		<b>403 516</b>	<b>591 263</b>

#### 4. 10 Autres charges de fonctionnement

<b>Autres charges de fonctionnement</b>	en CHF	Directes /projets Comptes 2023	Administration Comptes 2023	Rech. de fonds Comptes 2023	2022	2023
Matériel et frais bureau		54 475	32 687	6 608	64 431	93 770
Frais de véhicules		25 351	10 035	0	34 871	35 387
Frais télécom. et port		67 656	26 886	3 082	130 263	97 623
Frais de communication		56 054	15 265	96 988	117 803	168 307
Cotisations et honoraires		79 450	159 686	2 555	249 625	241 690
Frais et indemnités du Comité		0	48 552	0	48 030	48'552
Autres charges		36 608	11 603	2 320	367 121	50 531
<b>Total</b>		<b>319'594</b>	<b>304 713</b>	<b>111 553</b>	<b>1 012 143</b>	<b>735 860</b>

### 5. Résultat financier, hors exploitation et exceptionnel

#### 5. 1 Résultat financier

Les produits financiers s'élevaient à Frs 8'890.-. (Frs 0.- en 2022).

Les charges provenant des frais bancaires s'élevaient à Frs 13'858.- (Frs 28'236.- en 2022).

#### 5. 2 Résultat hors exploitation

Il s'agit de la variation du solde des contributions non utilisées.

#### 5. 3 Résultat exceptionnel

<b>Résultat exceptionnel</b>	en CHF	2022	2023
Produits exceptionnels divers		3 028	0
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>3 028</b>	<b>0</b>

#### 5. 4 Variation des fonds affectés

Il s'agit de fonds résultants soit d'une affectation explicite du donateur soit des circonstances de la donation qui impliquent une affectation spécifique par le donateur.

Le détail des mouvements des différents fonds est indiqué dans le tableau figurant sous la rubrique 3.9 « fonds affectés ».

#### 5. 5 Variation du capital lié

Il s'agit de fonds résultants de donations non affectées auxquels un but spécifique a été imposé par le Comité de la Croix-Rouge genevoise.

Le détail des mouvements du capital lié est indiqué dans le tableau figurant sous la rubrique 3.10 « capital lié ».

## 6. Thésaurisation

La Croix-Rouge genevoise est au bénéfice de plusieurs contrats de prestations avec l'Etat de Genève. Deux d'entre eux sont soumis au traitement des bénéfices et des pertes. Une restitution à l'Etat d'une partie du bénéfice est donc prévue. Il s'agit des contrats suivants :

### 6.1- Contrat de prestation 2020-2023, d'un montant annuel de Frs 1'101'500.- en faveur de l'activité « Chaperon Rouge ».

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 75% des sommes non dépensées. L'exercice 2023 présente un résultat déficitaire de Frs 192'197.- pour cette activité.

Contrat de prestations 2020-2023 "Chaperon-Rouge"	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Total
Résultat avant répartition	250 097	94 039	- 129 621	-325 974	-111 459
Dette envers l'Etat (75% des bénéfices)	187 573	70 529	- 129 621	-128 481	-
Part conservée par la CRG	62 524	23 510	-	- 197 493	-111 459

### 6. 2- Contrat de prestation 2021-2024, d'un montant annuel de Frs 826'106.-, dans le cadre de l'intégration sociale, pour les activités : « Service d'Aide au retour », « Centre d'intégration culturelle », et « Service du bénévolat »

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 6% des sommes non dépensées. L'exercice 2023 présente un résultat bénéficiaire de Frs 79'694.- pour ces activités.

Contrat de prestations 2021-2024	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Total
Résultat avant répartition	20 190	17 629	79 694	-	117 513
Dette envers l'Etat (6% des bénéfices)	1 211	1 058	2 512	-	4 781
Part conservée par la CRG	18 979	16 571	77 182	-	110 732

## 7. Informations selon art. 959, lettre c, du Code des obligations

### 7. 1 Montant global des cautionnements, obligations de garantie et contributions de gage en faveur de tiers

Néant

### 7. 2 Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société, ainsi que des actifs sous réserve de propriété

Néant

### **7. 3 Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan**

Engagements de loyers supérieurs à 12 mois :

- Route des Acacias 3-5-7-9 : Frs 1'135'344.- (jusqu'au 31.12.2030)
- Rue de Carouge 50 : Frs 7'200.- (jusqu'au 31.12.2024)
- Chemin des Tournettes : Frs 12'500.- (jusqu'au 30.06.2026)
- Route de Bossey : Frs 156'400.- (jusqu'au 31.08.2029)
- Rue Leschot 2 : Frs 120'915.- (jusqu'au 31.03.2025)
- Rue Lissignol 1-3 : Frs 62'284.- (jusqu'au 31.10.2027)
- Rue Henri-Dunant 2 : Frs 131'843.- (jusqu'au 31.07.2026)
- Route de la Galaise 17 : Frs 451'895.- (jusqu'au 31.07.2026)
- Route de la Galaise 19 : Frs 562'815.- (jusqu'au 31.12.2026)
- Rue de Lausanne 67c : Frs 45'036.- (jusqu'au 30.09.2024)

### **7. 4 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle**

Néant

### **7. 5 Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société**

Non applicable

### **7. 6 Participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société**

Néant

### **7. 7 Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable**

Néant

### **7.8- Indications sur l'objet et le montant des réévaluations**

Néant

### **7. 9 Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire**

Non applicable

### **7. 10 Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital :**

Non applicable

### **7.11- Indication sur la réalisation d'une évaluation des risques :**

L'analyse annuelle des risques a été établie et validée par le Comité, le 27 novembre 2023.

### **7. 12 Evènements importants survenus après la date du bilan**

Néant

### **7. 13 Le cas échéant, les motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision**

Néant

## 7. 14 Autres indications

Au cours de l'exercice 2023, 524 personnes ont été salariées par la Croix-Rouge genevoise, correspondant à 198 postes à plein temps.

Les honoraires de révision annuels sont estimés à Frs 38'380.-

## Autres informations

### 8. 1 Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs-trices de la Croix-Rouge genevoise sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Celle-ci couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et d'invalidité et les prestations en cas de décès.

Au 31.12.2023, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est de 75.1 % (chiffres non audités).

### 8. 2 Litiges en cours

Néant.

### 8. 3 Entités liées

Les entités suivantes ont un lien étroit avec la Croix-Rouge genevoise :

#### - Fondation pour le soutien d'activités sociales sanitaires et communautaires :

Au 31.12.2023, la dette de la Croix-Rouge genevoise envers cette fondation s'élève à Frs 1'999'506 (Frs 2'027'185 au 31.12.2022)

Le total de l'actif de cette fondation s'élevait à Frs 9'776'325 - au 31.12.2023. (Chiffres non audités).

#### - Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Croix-Rouge genevoise :

Au 31.12.2023, la créance en faveur de la Croix-Rouge genevoise s'élève à Frs 228'614 (Frs 202'029 au 31.12.2022).

Le total de l'actif de cette fondation s'élevait à Frs 1'249'760 au 31.12.2022.

#### - Foyer Acacias II :

La Croix-Rouge genevoise fait partie de cette association qui a pour but de créer et développer, dans le quartier des Acacias, un centre de vie sociale comportant notamment un certain nombre de logements, à usage locatif, ainsi que des locaux de réunion. Cette association détient un immeuble sis Route des Acacias 9, 1227 Les Acacias.

### 8. 4 Prestations des bénévoles

Les prestations à titre bénévoles, ne figurent pas dans le compte d'exploitation.

44'656 heures ont été effectuées par les bénévoles (40'052 en 2022) ce qui représente une valeur estimée de leur travail pour un montant de Frs 1'428'992 (correspondant à un tarif horaire moyen de Frs 32.- par heure).

### 8. 5 Indemnités des membres du comité

Pour l'exercice de son mandat en 2023, le Président a perçu une indemnité de Frs 25'000.-.

Les autres membres du Comité ne perçoivent pas d'indemnité.

## 8. 6 Rémunération du Conseil de direction :

Le Conseil de direction est composé d'une Directrice Générale et de trois Directeurs/trices de département, ce qui représente, en 2023, une moyenne de 4 postes à 100%, pour une rémunération brute de Frs. 579'177

## 8. 7 Rapport SAI (Service d'Audit Interne)

Néant

### **Croix-Rouge genevoise**

Route des Acacias 9  
Case postale 288  
1211 GENEVE 4

Téléphone 022 304 04 04  
Fax 022 300 31 83  
info@croix-rouge-ge.ch  
www.croix-rouge-ge.ch



# BfB

Rue de la Corrairie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

## Rapport d'évaluation 2021-2024 "Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

### ***Croix-Rouge genevoise***

*Département de la cohésion sociale (DCS)*

#### **Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :**

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

#### ***Prestations financées:***

##### **1. Service d'aide au retour (SAR)**

- aider les personnes (relevant de la procédure d'asile ou sans titre de séjour) résidant à Genève, qui souhaitent ou doivent quitter la Suisse, à rentrer de manière volontaire ou autonome dans leur pays ou dans le pays de résidence légale;
- leur apporter un soutien humanitaire, psychologique et administratif;
- évaluer chaque situation et chercher, avec l'accord du demandeur, une solution pour quitter la Suisse légalement et dans la dignité;
- aider les personnes dans l'évaluation, l'élaboration et la concrétisation d'un projet viable de réintégration sur le long terme;
- aider le demandeur, dans la mesure du possible, à rassembler les informations sur les conditions d'admission et d'accueil dans son pays d'origine ou de destination afin que le départ de Suisse et l'arrivée dans le pays de destination se déroulent au mieux;
- offrir ces prestations en laissant le libre choix des personnes concernées;
- accompagner les personnes lors de leur départ à l'aéroport de Genève jusqu'à la porte d'embarquement.

##### **2. Centre d'Intégration Culturelle (CIC)**

- favoriser l'intégration des personnes migrantes tout en leur permettant de garder des liens avec leur pays d'origine;
- mettre à disposition du public une bibliothèque composée d'ouvrages écrits en plus de 280 langues et dialectes;
- mettre à disposition du public des dictionnaires, des journaux et des méthodes de langues;
- mettre à disposition des enfants des ouvrages dont une grande partie sont bilingues ou trilingues;
- mettre à disposition des aînés et de personnes malvoyantes des ouvrages en gros caractères et en différentes langues, ainsi que des livres audio;
- organiser une aide aux devoirs pour les enfants;
- tenir une permanence pour rédiger des courriers et des documents administratifs ;
- effectuer des visites dans les EMS, lieux de détention et foyers de requérants

d'asile afin de proposer des ouvrages en prêt;

- recevoir des classes d'écoliers et des associations pour présenter les activités du centre et proposer des animations, comme par exemple des contes interculturels.

### **3. Service du bénévolat**

- rechercher, fidéliser et encadrer les bénévoles (près de mille bénévoles actifs par année ; plus de deux mille bénévoles inscrits comme disponibles);
- les intégrer dans les activités régulières de la CRG, en particulier auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables de toutes origines, auprès des enfants en grande précarité, auprès des personnes migrantes, au CIC et à la Croix-Rouge jeunesse;
- les intégrer dans les activités ponctuelles de la CRG, notamment pour l'action Mimosa et les Paniers de Noël;
- leur proposer des formations de qualité.

#### ***Buts statutaires:***

- Accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève;
- La CRG est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, d'origine, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver et à promouvoir la dignité, la santé et les droits des personnes.

**Mention du contrat :** Aide financière annuelle de 826'606 francs (monétaire) + 96'800 francs (non monétaire). Total: 922'906 francs

**Durée du contrat :** 4 ans (2021-2024)

**Période évaluée :** 3 premières années du contrat (2021, 2022 et 2023)

### **Objectifs du Service d'aide au retour (SAR)**

**1.1.1. Accueillir et orienter les personnes relevant de l'asile résidant à Genève qui souhaitent ou doivent rentrer dans leur pays d'origine à rentrer volontairement**

**1.1.2. Effectuer les démarches nécessaires afin de permettre le retour volontaire dans les pays d'origine des personnes relevant de l'asile**

**1.1.3. Accueillir et orienter les personnes sans autorisation de séjour résidant à Genève qui souhaitent ou doivent rentrer dans leur pays d'origine**

**1.1.4. Effectuer les démarches nécessaires afin de permettre le retour volontaire dans les pays d'origine des personnes sans autorisation de séjour**

#### **Indicateurs :**

1.1.1. a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un premier entretien (y.c. composition familiale)

1.1.1. b) Nombre de dossiers ouverts

1.1.1. c) Nombre total de personnes suivies

1.1.1. d) Nombre d'heures d'entretien

1.1.1. e) Durée moyenne de suivi de dossier

1.1.2. a) Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ

1.1.2. b) Nombre d'escortes médicales et/ou sociales organisées ou de situations médicales complexes

1.1.3. a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un premier entretien (y.c. composition familiale)

1.1.3. b) Nombre de dossiers ouverts

1.1.3. c) Nombre total de personnes suivies

1.1.3. d) Nombre d'heures d'entretien

1.1.3. e) Durée moyenne de suivi de dossier

1.1.4. a) Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ

1.1.4. b) Nombre d'escortes médicales et/ou sociales organisées ou de situations médicales complexes

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
1.1.1. a) 110 par an	24	75	118	72 (-38)
1.1.1. b) 85 par an	31	57	59	49 (-36)
1.1.1. c) 65 par an	57	120	96	91 (+26)
1.1.1. d) 800 heures	625	700	682	669 (-131)
1.1.1. e) 10 heures	11	9	7	9 (-1)
1.1.2. a) 50 personnes	7	47	78	44 (-6)
1.1.2. b) 25 escortes	0	5	6	4 (-21)
1.1.3. a) 200 par an	175	118	165	152 (-48)
1.1.3. b) 150 par an	130	94	113	112 (-38)
1.1.3. c) 125 par an	177	170	215	187 (+62)
1.1.3. d) 1'000 heures	1'743	1'082	1'301	1'375 (+375)
1.1.3. e) 10 heures	7	9	6	7 (-3)
1.1.4. a) 110 personnes	84	62	92	79 (-34)
1.1.4. b) 10 escortes	3	16	15	11 (-1)

Commentaires :

Les résultats relatifs aux nombres de dossier ouverts (1.1.1/b + 1.1.1/b) sont plus bas que la valeur ciblée. Toutefois, étant donné que plusieurs personnes peuvent être enregistrées dans un même dossier, il se peut que le nombre réel de personnes ayant ouvert un dossier

soit plus élevé.

Le nombre de personnes suivies sans titre de séjour (1.1.3/c) a systématiquement excédé celui des personnes relevant de la procédure d'asile (1.1.1/c).

On note une hausse importante des heures d'entretien pour les personnes sans statut légal, dont la moyenne atteint une augmentation de 375 heures de plus que la valeur ciblée.

Les chiffres relatifs aux nombres d'escortes organisées pour les personnes relevant de la procédure d'asile (1.1.2/b) est beaucoup plus bas que la valeur ciblée.

Plus globalement, les résultats relatifs à l'objectif 1.1 n'ont pour la majorité pas atteint les valeurs ciblées.

### **1.2.1. Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine des personnes relevant de l'asile**

### **1.2.2. Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine des personnes sans autorisation de séjour**

### **1.2.3. Favoriser la réintégration durable des bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (sans autorisation de séjour)**

Indicateurs :

1.2.1. Taux de personnes ayant un dossier ouvert qui sont reparties dans leur pays d'origine dans l'année (1.1.1b/1.1.2a)

1.2.2. Taux de personnes ayant un dossier ouvert qui sont reparties dans leur pays d'origine dans l'année (1.1.3b/1.1.4a)

1.2.3.a) Taux de personnes qui, 12 mois après leur retour, envisagent toujours leur avenir dans leur pays d'origine

1.2.3. b) Taux de projets pleinement réalisés, 12 mois après le retour de la personne dans son pays

Résultat(s) :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
1.2.1. 60%	60%	43%	73%	58% (-2%)
1.2.2. 80%	80%	50%	56%	62% (-18%)
1.2.3. a) 80%	80%	85%	85%	83% (+3%)
1.2.3. b) 80%	80%	81%	68%	76% (-4%)

Commentaire(s):

Le taux de personnes avec un dossier ouvert qui sont reparties dans leur pays d'origine fluctue entre 2021 et 2023. On note une augmentation entre 2022 et 2023, pour les deux cibles (personnes relevant de la procédure d'asile & personnes sans autorisation de séjour). L'augmentation est toutefois plus importante pour les personnes relevant de la procédure d'asile (+30% en une année).

Le nombre de projets pleinement réalisés, 12 mois après le retour de la personne dans son pays a diminué en 2023. Alors qu'en 2021 et 2022 ce chiffre était de 80% et 81%, il est de

68% pour l'année 2023.

En moyenne, les résultats sont proches de la cible.

### **1.3. Apporter aux bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (sans autorisation de séjour) une aide utile à une réintégration durable**

Indicateur :

1.3. Taux de satisfaction des bénéficiaires du programme par rapport à l'aide obtenue

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
1.3. 95%	-	98%	96%	97% (+%)

Commentaire(s) :

La moyenne entre l'année 2022 et 2023 relève que 97% des bénéficiaires reconnaissent l'aide comme "utile" ou "très utile". Cela dépasse donc la valeur ciblée.

### **Objectifs du Centre d'intégration culturelle (CIC)**

**2.1.1. Favoriser le prêt d'ouvrages en langues étrangères**

**2.1.2. Assurer aux enfants migrants une surveillance et aide aux devoirs**

**2.1.3. Apporter un soutien aux personnes migrantes pour la rédaction de lettres**

**2.1.4. Promouvoir le CIC en proposant des activités liées à l'interculturalité**

Indicateurs :

2.1.1. a) Nombre de livres empruntés

2.1.1. b) Nombre de membres actifs

2.1.1. c) Nombre de membres actifs

2.1.1. d) Nombre de permanences mensuelles en maison d'arrêt

2.1.2. a) Nombre de séances d'aide aux devoirs

2.1.2. b) Nombre d'enfants suivis pour l'aide aux devoirs

2.1.3. Nombre de permanences hebdomadaire de rédaction de lettres

2.1.4. a) Nombre d'activités pour enfants (contes, lectures, kamishibaïs, ...)

2.1.4. b) Nombre de conférences, lectures tables rondes pour "grand public"

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
2.1.1. a) 10'500 livres	8'754	6'386	1'167	5'435 (-5'065)

2.1.1. b) 1'500 membres	1'684	1'759	1'469	1'637 (+137)
2.1.1. c) 8 permanences	12	12	8	11 (+3)
2.1.1. d) 6 permanences	4	4	4	4 (-2)
2.1.2. a) 70 séances	65	66	64	65 (-5)
2.1.2. b) 50 enfants	52	73	23	49 (-1)
2.1.3. 10 permanences	11	11	10	11 (+1)
2.1.4. a) 22 activités	15	15	16	15 (-7)
2.1.4. b) 2 conférences, lectures	4	0	1	2 (0)
<p>Commentaire(s) :</p> <p>La valeur ciblée relative au nombre de livres empruntés (2.1.1/a) n'a pas été atteinte. Le nombre de livres empruntés a chuté et la tendance s'est observée chaque année. Alors qu'en 2021 ce chiffre s'élevait à 8'754, en 2023 seulement 1'167 livres ont été empruntés. Cette baisse importante peut peut-être s'expliquer par l'augmentation des livres audio et des supports numériques.</p> <p>Il est à relever que la moyenne relative au nombre de membres inscrits (2.1.1/b) dépasse la valeur ciblée de +137.</p> <p>Entre 2021 et 2023, la moyenne de 11 permanences hebdomadaires d'« écrivains publics » (2.1.3) a permis de rédiger 4'457 courriers et documents administratifs pour des personnes présentant des problèmes de compréhension ou de production de la langue française.</p>				

<b>2.2. Favoriser l'intégration des personnes migrantes en leur proposant des cours de français</b>				
Indicateurs :				
2.2. a) Nombre d'heures de cours proposées/participants				
2.2. b) Taux d'étudiants recevant une attestation (l'attestation est délivrée pour 80% de taux de présence au cours)				
Résultat(s) :				
Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
2.2. a) 5.6 heures	9.8	5.6	7.4	7.6 (+2)
2.2. b) 75%	63%	65%	65%	64 (-11%)
<p>Commentaire(s) :</p> <p>Bien que le taux d'étudiants recevant une attestation (2.2/b) est légèrement plus bas que la valeur cible, les objectifs sont quasiment atteints.</p>				

### **2.3.1. Proposer des cours de qualité**

Indicateurs :

2.3.1. Taux de satisfaction des participants aux cours de français

2.3.2. Certification EduQua

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
2.3.1. 90%	-	-	-	-
2.3.2. Certification obtenue	Obtenue	Obtenue	Obtenue	Obtenue

Commentaire(s) :

La CRG estime qu'il est impossible de déterminer le taux de satisfaction. La CRG a par ailleurs opté pour des questionnaires plus qualitatifs, mieux adaptés au public.

### **Objectifs des Activités liées au bénévolat**

#### **3.1.1. Maintenir le nombre total de bénévoles**

#### **3.1.2. Maintenir, voire augmenter le nombre de jeunes engagés, notamment dans les activités de la Croix-Rouge jeunesse**

#### **3.1.3. Maintenir le nombre d'heures effectuées par les bénévoles**

#### **3.1.4. Offrir aux personnes âgées isolées des visites à domicile**

Indicateurs :

3.1.1. Nombre de bénévoles

3.1.2. Nombre de bénévoles de moins de 30 ans

3.1.3. Nombre d'heures des bénévoles

3.1.4. Nombre de personnes âgées bénéficiant d'une visite hebdomadaire

Résultats :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
3.1.1. 1'000 bénévoles par année	1'203	1'399	1'410	1'337 (+337)
3.1.2. 300 bénévoles par année	347	288	385	340 (+40)
3.1.3. 35'000 heures par année	42'477.5	40'051.5	44'656	42'395 (+7'395)
3.1.4. 100 personnes	183	209	210	201 (+101)

Commentaire(s) :

Le nombre de bénévoles inscrits par année à la Croix-Rouge (3.1.1) n'a cessé d'augmenter entre 2021 et 2023. La moyenne des trois années dépasse de +337 la valeur cible. Cela démontre que la CRG peut continuer de compter sur ses bénévoles actifs pour la mise en œuvre de ses prestations.

Le nombre de bénévoles de moins de 30 ans (3.1.2) a lui aussi augmenté. Entre 2022 et 2023, la CRG enregistre près de 100 bénévoles de moins de 30 ans supplémentaires. La moyenne sur les trois années dépasse de +40 la valeur ciblée.

L'augmentation relative au nombre d'heures effectuées par les bénévoles est forte. Sur les trois ans, on enregistre une moyenne qui dépasse de +7'395 heures la valeur ciblée.

Le nombre de personnes âgées bénéficiant d'une visite hebdomadaire (3.1.4) a lui aussi augmenté, pour atteindre une moyenne de 201 (+101) sur les trois ans.

Globalement, l'objectif relatif aux activités liées au bénévolat a été dépassé sur tous les points. Grâce à la forte solidarité et à la mobilisation des bénévoles, la CRG a pu développer ses activités et proposer de nouvelles prestations à la population.

### **3.2. Améliorer la qualité des prestations par la formation continue des bénévoles**

Indicateurs :

3.2.1. Nombre de bénévoles formés

3.2.2. Taux de bénévoles formés dans les activités qui nécessitent une formation

Résultat(s) :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
3.2.1. 300 par année	499	227	254	326 (+26)
3.2.2. 90%	94%	93%	94%	92% (+2%)

Commentaire(s) :

Le nombre de bénévoles formés (3.2.1) fluctue entre 2021 et 2023. Alors qu'en 2021 le nombre était de 2021, il a baissé à 227 en 2022, pour remonter à 254 en 2023. En moyenne, on enregistre une augmentation de +26 sur les trois ans par rapport à la valeur ciblée.

Quant au taux relatif au bénévoles formés dans les activités qui nécessitent une formation, la moyenne du taux sur les trois ans est très légèrement au-dessus de la valeur ciblée.

### **Objectifs des Etats financiers :**

#### **4. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales**

Indicateur :

4. Nombre de réserves de l'organe de contrôle.

Résultat(s) :

Valeurs cibles	2021	2022	2023	Moyenne
4.0	0	0	0	-

Commentaire(s) : Selon la fiduciaire mandatée par l'association (BfB), "les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 donnent une image fidèle du patrimoine".

#### **Observations de l'institution subventionnée :**

##### **Service d'aide au retour (SAR):**

Le service d'aide au retour de la Croix-Rouge genevoise a maintenu sa mission d'orientation, de conseil, d'évaluation et d'accompagnement des individus envisageant de quitter la Suisse. Il opère en étroite collaboration avec les autorités fédérales, cantonales et communales. Actuellement, le service met en œuvre six programmes distincts d'aide au retour et à la réintégration.

L'orientation du service demeure centrée sur la fourniture d'une assistance concrète et adaptée à chaque personne, tout en respectant le libre choix et la dignité des usagers.

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par une perturbation significative de l'activité du service en raison de la crise sanitaire Covid-19. Dans un contexte d'instabilité mettant en évidence une précarisation importante, le service a redoublé d'efforts pour offrir une réponse professionnelle, adaptée et humaine aux individus qu'il accompagne. Ces efforts supplémentaires se sont révélés nécessaires dans un contexte où les personnes avaient besoin de plus de temps pour prendre la décision de partir et à élaborer et concrétiser un projet. Les restrictions sanitaires et administratives, ainsi que l'augmentation des coûts, ont également complexifié le processus. Ce n'est qu'avec la normalisation de la situation générale et du trafic aérien en 2022 que de nombreux projets de retour ont pu être concrétisés.

Dès 2022, le service a dû s'adapter rapidement à l'arrivée massive de ressortissant d'Ukraine et à l'augmentation, dans un deuxième temps, du nombre de retours vers ce pays. La décision d'un certain nombre de ressortissants ukrainiens de rentrer au pays de manière autonome et définitive a notamment eu un impact sur la proportion de familles suivies par le service.

##### **Centre d'intégration culturelle (CIC):**

Lieu de proximité, de rencontre et d'échange interculturel au cœur de Genève, le CIC a confirmé son rôle de vecteur et de facilitateur de l'intégration des personnes migrantes dans le Canton. Il a promu le dialogue et l'échange interculturels, valorisé et fait connaître les langues parlées dans le Canton et offert le plaisir de la lecture à des milliers de personnes.

Fêtant ses 30 ans d'existence en 2023, le centre a été réaménagé et modernisé, dans l'objectif de continuer à fournir des prestations adaptées et de qualité.

Impacté dans son fonctionnement pendant la crise sanitaire Covid19, le CIC su adapter son fonctionnement et ses prestations au contexte. Il a repris ses activités normalement en 2022. La même année, le centre s'est rapidement adapté aux besoins des ressortissants ukrainiens, par exemple en doublant le nombre d'ateliers de français destinés à des enfants allophones primo-arrivants.

##### **Service du bénévolat:**

Le volontariat est l'un des sept principes fondamentaux du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au sein de la CRG aussi, le bénévolat revêt un rôle capital. Il s'agit de l'une des principales ressources dont dispose l'association pour mener à bien ses actions sociales et humanitaires en faveur des plus vulnérables. La mission du service bénévolat est

la mise en relation des bénévoles avec les différents projets de la Croix-Rouge genevoise, dans le but répondre au mieux aux besoins et délivrer ainsi des prestations de qualité.

Entre 2021 et 2023 la CRG a pu compter sur l'engagement actif d'un nombre stable de bénévoles (environ 1'400). En 2023, 1'410 personnes de 84 nationalités différentes ont fourni un total de 44'656 heures de bénévolat, soit 12% de plus qu'en 2022. Le nombre de bénévoles d'entreprises partenaires a fortement augmenté. Au total, plus de trois mille bénévoles se déclarent disponibles.

#### Observations du département :

Les activités délivrées par la CRG et subventionnées par l'Etat de Genève sont inscrites dans la politique publique C05 "Actions en matière d'asile et de migration".

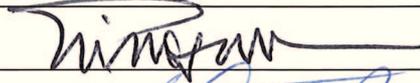
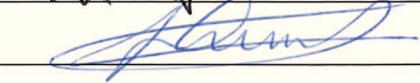
Il ressort de l'analyse des valeurs correspondant à chaque indicateur sur la période 2021-2023 que la CRG a globalement atteint les objectifs qui avaient été fixés, même si des variations importantes sont constatées. À ce propos, il est important de souligner que la période observée a été marquée par la crise sanitaire du Covid 19, ainsi que par la forte arrivée de personnes en provenance d'Ukraine suite à l'éclatement de la guerre en février 2022.

Concernant le service d'aide au retour (SAR), ce dernier a dû s'adapter au flux important et soudain de personnes arrivant d'Ukraine, dont certaines ont rapidement émis le souhait de retourner dans leur pays d'origine. S'agissant du programme d'aide au retour des personnes sans statut légal, les restrictions sanitaires et administratives ont contribué à une augmentation non seulement des coûts, mais aussi du temps nécessaire aux personnes dans leur prise de décision relative à un retour dans leur pays d'origine ou de destination et dans la réalisation du projet. Dans ce contexte, les objectifs du CP liés au SAR ont été partiellement atteints.

Concernant le centre interculturel (CIC), on observe en particulier que le nombre de livres empruntés a fortement baissé, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des livres audio et des supports digitaux.

Le service du bénévolat, force et pilier des activités de la CRG, présente des résultats qualitatifs et quantitatifs très positifs. Il est particulièrement intéressant de relever que le nombre de nouveaux bénévoles a été très élevé en 2021, soit après la crise sanitaire qui a révélé une précarité jusqu'alors invisible dans ces proportions à Genève.

Conformément aux attentes, le travail de la CRG vient compléter avec qualité et pertinence le dispositif y relatif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
1) Eric Mégevand, Président	
2) Stéphanie Lambert, Directrice générale	
Genève, le	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS)	
Genève, le le 17 DEC. 2024	

Annexe :